

RELANCER LES PTCE

Diagnostic et propositions

PÔLES TERRITORIAUX DE COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE





AVANT-PROPOS

Le rapport qu'on lira ci-après est un travail collectif dont le Labo de l'ESS a été la plume.

En synthèse, il exprime la conviction - étayée par une enquête quantitative, des entretiens, des visites et des webinaires - que les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) sont innovants, efficaces et correspondent aux enjeux de la période actuelle. Ils méritent d'être relancés.

On peut estimer à 56 les PTCE existants qui fonctionnent (sans politique de soutien depuis un long moment), auxquels il faut ajouter des PTCE émergents ou d'autres dynamiques fonctionnant comme des PTCE mais ne se qualifiant pas ainsi (certains tiers-lieux par exemple).

La force principale des PTCE enquêtés est leur capacité et leur savoir-faire en matière de **coopération**, issus des valeurs et méthodes de l'ESS, et leur capacité d'**innovation sociétale**, combinant innovation économique, sociale, technologique et écologique.

Ces qualités représentent des atouts majeurs dans la période actuelle de recherche-développement de résilience des territoires. Le contexte 2021 renforce puissamment l'intérêt de ce que les PTCE ont mis à jour depuis 10 ans. De ce fait, ils pourraient apporter des contributions significatives dans une stratégie nationale de relance et de transition pour :

- Organiser de véritables écosystèmes locaux des acteurs de l'ESS aujourd'hui, souvent dispersés et insuffisamment reliés entre eux ;
- Créer des activités et des emplois innovants, soit dans certaines filières, soit dans certains territoires (notamment en « zones blanches de l'ESS ») ;
- Contribuer à une relocalisation d'activités, à la confortation d'une économie de proximité passant par des partenariats entre ESS et TPE, PME hors ESS ;
- Contribuer à la transition écologique par le type d'éco-activités créées, mais aussi par l'amélioration des bilans carbone des agents économiques.

Il en résulte que l'attente d'une redynamisation des PTCE, révélée par l'enquête et le diagnostic du Labo de l'ESS, est très forte.

Elle vient, au premier chef, des PTCE existants qui se sont sentis abandonnés, et des réseaux de l'ESS qui croient à ces dynamiques de coopération, adaptées au contexte économique et social lié au COVID et au contexte de menaces écologiques.

Le premier besoin exprimé est un besoin de **reconnaissance politique nationale**. Les PTCE ont été inscrits dans une loi et ont donné lieu à deux appels à projets interministériels. Ils attendent et méritent de l'État qu'il redonne un cap en faveur de leur développement. ►

► Le second besoin est un besoin de **consolidation des modèles économiques** par un accompagnement adapté et des financements. Ce qui est attendu, ce sont des solutions **diversifiées** et non uniformisantes, selon :

- Qu'il s'agisse de PTCE existants avec un besoin de consolidation (accompagnement, fonds propres), ou de PTCE émergents avec des besoins d'ingénierie initiale ou de R&D ;
- Qu'il s'agisse de PTCE conçus comme des « entreprises de territoire » avec un fort niveau d'autofinancement par des prestations vendues et du chiffre d'affaires généré, ou des PTCE « catalyseurs de développement local » à forme plus associative d'animation locale des acteurs.

Le troisième besoin est un **besoin d'animation et de suivi** des PTCE dans la durée, d'abord au plan national pour régénérer une dynamique collective, puis peu à peu au plan régional en mettant les PTCE actuels et futurs en réseau et en les animant.

La note de travail dégage une large série de propositions, co-construites avec les PTCE et les réseaux de l'ESS.

À court terme, ce rapport pourrait être versé aux travaux du Conseil supérieur de l'ESS et donner lieu à une **déclaration politique de la Ministre en charge de l'ESS lors d'une rencontre nationale des PTCE à Bercy (A)**.

Parallèlement il y aurait lieu très rapidement d'affecter des moyens financiers, si possible avec un Fonds dédié, permettant un plan de financement et d'accompagnement des PTCE, dont les propositions figurent dans ce rapport, en lien avec les différentes mesures du plan de relance et des politiques contractuelles avec les collectivités locales. Un **appel continu à manifestation d'intérêt**, selon des modalités innovantes pourrait être alors lancé (B).

Un **dispositif d'animation et de suivi** dans la durée des PTCE, également proposé dans ce rapport, s'assurerait de la mise en œuvre des différentes mesures (C).

Les risques qui sont devant nous appellent à la responsabilité et à la coopération. L'ESS dispose d'un certain nombre de solutions. Les PTCE constituent une expérience et un patrimoine probant de coopération territoriale et d'ingénierie de projets, dans une approche d'économie sociale sans rivage, ouverte vers les autres acteurs économiques, les collectivités et les citoyens. Il serait dommage de s'en priver. L'heure de la redynamisation des PTCE est venue.



Hugues Sibille
Président du Labo de l'ESS

LETTRE DE MISSION



SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Liberté
Égalité
Fraternité

OLIVIA GRÉGOIRE

Paris, le **24 DEC. 2020**

Secrétaire d'État

Nos références : ESSR/MEFI-D20-11432

Monsieur le Président, *cher Hugues,*

Convaincu du fort potentiel des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) à favoriser, dans le contexte de la relance, le développement des territoires résilients et solidaires, le Gouvernement souhaite aujourd'hui engager la redynamisation de ces dynamiques de coopération économiques territoriales.

Depuis 2009, le Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS) anime une réflexion collective autour des PTCE qui aboutit sur la conceptualisation et la reconnaissance juridique de ces derniers et ouvre la perspective du concours politique national à leur développement (notamment via deux appels à manifestation d'intérêt interministériels). C'est notamment dans le cadre de sa publication de 2014 que le Labo de l'ESS a fait avancer la caractérisation des PTCE.

En 2017, il a réalisé la première étude des PTCE mesurant via une enquête quantitative et qualitative l'activité et les apports de ces derniers au vu de la revitalisation du territoire, de la dynamisation de l'emploi et des coopérations économiques et de la construction du lien social. Plus récemment, le Labo de l'ESS a mené une étude sur les dynamiques collectives de transitions dans les territoires qui, tout en élargissant le spectre des écosystèmes coopératifs territoriaux analysés sur le terrain (Projets Alimentaires Territoriaux, clusters d'entreprises, pôles de compétitivité, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Territoires à énergie positive...), s'appuie sur les PTCE et se situe dans la continuité et le prolongement des travaux préalables.

1/2

Monsieur Hugues SIBILLE
Président du Labo de l'Économie
sociale et solidaire
5 rue Las Cases
75007 Paris



139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance - Bureau des cabinets - Pôle PCS - Télédac 181 - 139 rue de Bercy 75572 - A/S Cedex 12.

Au vu des priorités du secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale, solidaire et responsable relatives à la redynamisation des PTCE d'une part, et de l'expérience du Labo de l'ESS concernant les PTCE et des dynamiques de coopération économiques territoriales d'autre part, j'ai décidé de retenir votre proposition d'engager un diagnostic actualisé des PTCE et de formuler des propositions à visée opérationnelle en matière de politiques publiques applicables dès 2021.

La réalisation de cette mission est placée sous votre autorité et votre responsabilité, pour être conduite dans le cadre et selon les modalités opérationnelles et budgétaires précisés dans votre note du 8 octobre 2020 jointe à la présente lettre. Vous réaliserez cette mission en vous appuyant sur les retours d'expériences des différents acteurs des PTCE : opérateurs, Caisse des dépôts, RTES...

Les premières conclusions sont attendues d'ici fin décembre 2020.

En vous remerciant pour votre implication personnelle, vous pouvez compter sur mon soutien ainsi que celui de mon cabinet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

A bientôt !

Olivia GRÉGOIRE



ONT CONTRIBUÉ AUX DIAGNOSTIC & PROPOSITIONS

En tant que membres du groupe de travail :

Les représentant-e-s des PTCE suivants : Clus'Ter Jura, Domb'Innov, Ecopôle alimentaire de la Région d'Audruicq, Figeacteurs, Pôle Sud Aquitaine, Vivre les Mureaux

Claude ALPHANDÉRY, Le Labo de l'ESS

Yves AUBRY & Linda REBOUX, Banque des Territoires

Maxime BADUEL, Secrétariat d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable

Julien BARON & Marie LOMBARD, Coorace

Françoise BERNON, ancienne déléguée générale du Labo de l'ESS

Christiane BOUCHART, ancienne présidente du RTES

Anne-Laure FEDERICI & Stéphane PFEIFFER, RTES

Laurent FRAISSE, socio-économiste - LISE (CLAM)

Bruno LASNIER, Mouvement pour l'Économie Solidaire

Isabelle LAUDIER & Diane DE MARESCHAL, Institut de recherche de la Caisse des dépôts

Benjamin ROGER, ESS France

Christian SAUTTER, ancien président de France Active

Hugues SIBILLE, Le Labo de l'ESS

Marie VERNIER, Le Labo de l'ESS

Dans le cadre d'un entretien ou échange :

Les représentant-e-s des PTCE suivants : Bou'Sol, Domb'Innov, Solilab/Ecossolies, Figeacteurs, Imaginations fertiles, Le PHARES, Pôle AlpEn, PTCE NOLA, Réso Solidaire, Vivre les Mureaux, 3.EVA

Jérémy PIERRE-NADAL, Régions de France

Jennifer SANIOSSIAN, doctorante en fin de thèse en sciences de gestion sur les PTCE, à l'Université de Lille - laboratoire LEM

Le Labo de l'ESS remercie chaleureusement l'ensemble des acteur-ice-s ayant contribué au présent travail de diagnostic et de propositions en faveur d'un redéploiement des PTCE.

Le rapport a été rédigé par l'équipe du Labo de l'ESS : **Hugues SIBILLE**, Président ; **Marie VERNIER**, déléguée générale ; **Nikola JIRGLOVA**, responsable projets & développement ; **Florian LABOULAIS**, chargé de mission



SOMMAIRE

| | |
|----|---|
| 10 | INTRODUCTION |
| 14 | 1. ÉTAT DES LIEUX DES PTCE EN 2020 |
| 15 | 1.1 Estimation du nombre de PTCE en France |
| 18 | 1.2 Résumé des enseignements de l'enquête |
| 24 | 2. DIAGNOSTIC FORCES/FAIBLESSES DES PTCE EN 2020 |
| 25 | 2.1 Des dynamiques territoriales motrices pour la relance et la transition écologique |
| 31 | 2.2 Diagnostic en un coup d'œil |
| 32 | 3. ATTENTES DES PTCE VIS-À-VIS DES POLITIQUES PUBLIQUES |
| 33 | 3.1 Soutiens publics attendus par les PTCE |
| 35 | 3.2 Positions vis-à-vis des appels à projets |
| 36 | 4. PROPOSITIONS POUR UN REDÉPLOIEMENT DES PTCE |
| 37 | 4.1 Objectifs visés par le redéploiement |
| 38 | 4.2 Conditions de réussite |
| 39 | 4.3 Propositions |
| 46 | ANNEXE : RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE |

INTRODUCTION

Pourquoi un diagnostic des PTCE en 2020 ?

Le Labo de l'ESS a participé activement à l'invention des PTCE. Il n'a jamais cessé depuis de les soutenir.

Avec d'autres acteurs, le Labo de l'ESS a contribué à la caractérisation et à l'analyse des PTCE, notamment à travers une étude en 2014¹ et une première enquête en 2017².

Sollicité par la Secrétaire d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, dans la perspective d'une relance de la dynamique des PTCE, le Labo de l'ESS a proposé avec enthousiasme la réalisation d'un diagnostic renouvelé des PTCE avec pour objectifs de :

- mettre à jour les connaissances sur les PTCE et analyser leur action concrète. Le Labo regrettait vivement que, dans la dernière période, il n'y ait plus de système d'information et d'animation d'expériences aussi innovantes ;
- mesurer les freins à l'émergence de nouveaux Pôles et au développement des PTCE existants et identifier leurs attentes, notamment dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et de ses conséquences économiques ;
- identifier les leviers d'action, notamment en termes de politiques publiques (mais pas que), à activer pour appuyer le développement des PTCE et permettre leur redynamisation dans un contexte nouveau.

Le double choc auquel est confronté notre société, choc sanitaire à court terme débouchant sur des enjeux de suppressions d'activités et de pertes d'emploi ; choc écologique à moyen terme, avec en particulier les lourds enjeux climatiques et de biodiversité, conduit à **mettre au centre des préoccupations des territoires des enjeux qui étaient moins prégnants lors des débuts des PTCE il y a 10 ans, et lors de leur inscription dans la loi de 2014** :

- La résilience, c'est-à-dire la capacité collective à surmonter des chocs sociaux et/ou écologiques, à y résister et inventer de nouvelles solutions ;
- La « relocalisation », sans esprit de fermeture, de certains circuits économiques, de solutions à des besoins immédiats tels que l'alimentation, la santé, la mobilité... Et une meilleure appréciation des impacts au plan local des activités économiques.

¹ Retrouvez l'étude « Les Pôles de coopération économiques » de 2014 : http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/22.04.2020_ptce.pdf

² Retrouvez la synthèse de l'enquête d'analyse des PTCE de 2017 : http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/enquete_d_analyse_ptce.pdf

Face à ces préoccupations, les PTCE peuvent constituer un potentiel important de solutions pour trois raisons essentielles :

1. L'ESS, qui est motrice dans les PTCE, s'avère souvent productrice d'innovations de solution. Elle apparaît comme une économie d'avenir ;
2. La coopération, la crise sanitaire le démontre, est la clé majeure des solutions à imaginer et à mettre en œuvre. Or, les PTCE ont des savoir-faire et une ingénierie très utile en matière de coopération ;
3. La crise conforte l'idée d'économie de proximité dans laquelle les entreprises ESS et des entreprises locales coopèrent pour conduire une transition réussie du tissu local.

Le Labo de l'ESS, qui pilote ce diagnostic, a souhaité qu'il résulte, le plus possible, d'une co-construction collective avec les PTCE, avec les réseaux de l'ESS, avec les financeurs, les acteurs du territoire et débouche sur des propositions concrètes. Ce rapport est autant un document pour l'action qu'une enquête.

L'heure est suffisamment grave pour que soient privilégiées la culture des solutions et les approches collectives. Si le territoire apparaît comme espace pertinent pour l'expérimentation et l'action, le rapport montre aussi qu'il y a besoin d'impulsions nationales pour provoquer une redynamisation des PTCE.

Définition et rappel historique :

La notion de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) émerge dès 2009 à la faveur d'une réflexion engagée et animée par le Labo de l'ESS avec plusieurs réseaux de l'économie sociale et solidaire : le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRES), le Coorace, le Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES) et le Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire (RTES). Cette réflexion a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique lors des États Généraux de l'ESS en 2010 et d'une première journée nationale des PTCE en juin 2012.

Ce travail collectif de conceptualisation faisait suite au constat de l'émergence en France de multiples dynamiques de coopération territoriales initiées par l'ESS depuis le début des années 2000. En 2010, l'analyse de ces initiatives aboutit à une **première définition** des PTCE :

« Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable. »

En 2014, une deuxième journée nationale des PTCE est organisée à Bercy en présence de Carole Delga, alors secrétaire d'État du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'ESS et Sylvia Pinel, alors ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Cet événement a notamment été l'occasion d'annoncer la création d'une **charte des PTCE**³, co-construite de façon collégiale avec les dirigeants de pôles et dont l'objectif est de formaliser les valeurs et les principes d'actions qui les réunit. Cette charte a été signée par 56 PTCE.

La loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 reconnaît les PTCE dans son article 9 :

« Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

Dès juillet 2013, un premier appel à projets interministériel de soutien aux PTCE a été lancé avec une enveloppe de 3 millions d'euros répartie entre 23 lauréats. En 2015, un deuxième appel à projets interministériel bénéficie à hauteur de 2,7 millions d'euros à 14 PTCE.

Le nombre des PTCE ne se limite cependant pas à ceux ayant bénéficié de cette appui étatique. D'autres se sont créés puis se créent encore aujourd'hui. À la suite de ce diagnostic, on peut estimer le nombre de PTCE aujourd'hui actifs à près d'une soixantaine. Par ailleurs, d'autres pôles ou dynamiques collectives, comme certains tiers-lieux, se sentent très proches des PTCE.

³ Retrouvez la charte des PTCE sur le site du Labo de l'ESS : http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/charte_ptce.pdf

Méthodologie du diagnostic :

Le diagnostic, et les propositions en découlant, sont issus d'un travail collaboratif reposant sur **deux principaux modes de recherche** :

1. La diffusion, auprès d'une soixantaine de PTCE d'une **enquête en ligne** de plus d'une centaine de questions ouvertes et fermées visant à collecter des données, éléments de connaissances et analyses formulées par les PTCE sur 4 éléments principaux :
 - les caractéristiques des PTCE (activités, membres, modes de coopération, gouvernance, modèle économique, etc.);
 - le rôle et les impacts des appels à projets interministériels de 2013 et 2015 dans la structuration et le développement des PTCE ;
 - les conséquences de la crise de la Covid-19 sur l'action territoriale ;
 - les besoins et attentes des PTCE, notamment en termes de politiques publiques.

Cette enquête comprenait par ailleurs une section spécifique aux PTCE momentanément ou durablement « inactifs », afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées.

Au total, ce sont **23 PTCE** qui ont répondu à l'enquête en ligne, un chiffre comparable à celui de l'enquête de 2017 qui avait analysé 25 PTCE. Parmi les 23 PTCE ayant participé, **4 PTCE se sont déclarés « inactifs »** bien qu'existant encore formellement.

2. La réalisation d'une dizaine d'**entretiens complémentaires** avec **quelques PTCE représentatifs et acteurs ressources**, afin de compléter les éléments recueillis par l'enquête en ligne et travailler sur un ensemble de propositions à destination des autorités publiques et des acteurs privés, dans l'objectif de soutenir le développement des PTCE et d'appuyer leur action dans les territoires, notamment dans le cadre de la relance économique et de la transition écologique et sociale.

L'ensemble de cette démarche a été réalisée en lien direct avec un **groupe de travail** composé du Secrétariat d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable, de structures de l'ESS et de PTCE (voir la liste des membres du groupe de travail page 7).



1.

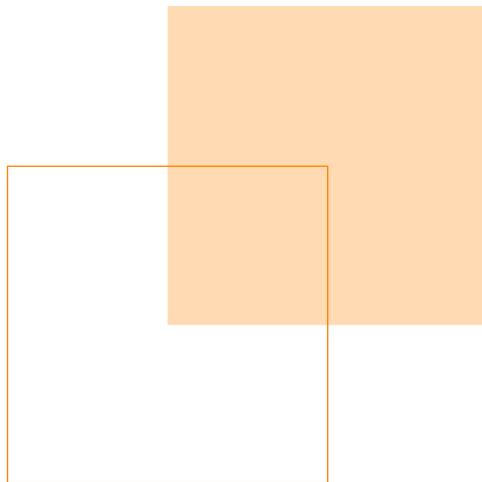
ÉTAT DES LIEUX DES PTCE
EN 2020

1.1 ESTIMATION DU NOMBRE DE PTCE EN FRANCE

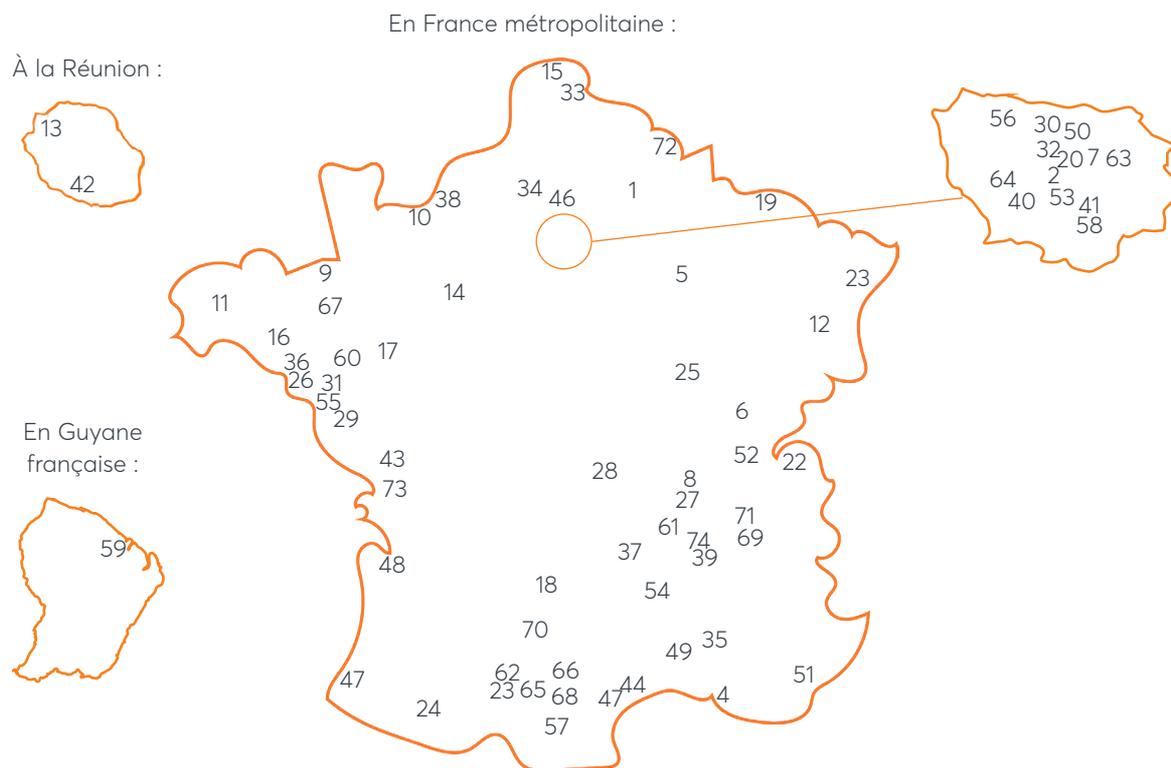
Reconnus par la loi du 31 juillet 2014, les PTCE ne font pas pour autant l'objet d'une labellisation nationale officielle. Peut donc librement se déclarer PTCE toute dynamique collective correspondant à la définition donnée dans la loi. La charte des PTCE proposée par le Labo de l'ESS joue par ailleurs un rôle précieux pour rassembler les PTCE autour de valeurs et principes d'actions partagés.

Cette liberté d'identification aux PTCE, à la fois conséquence et gage du caractère ascendant et fédérateur de ce concept, rend difficile leur recensement exhaustif. Ce d'autant que le concept continue de mobiliser, de nouvelles dynamiques se revendiquant PTCE chaque année.

Néanmoins, grâce à une évaluation menée dans le cadre de ce travail de diagnostic, le Labo de l'ESS estime le nombre de PTCE créés en France à ce jour à 74, dont 56 sont aujourd'hui actifs. L'ensemble de ces PTCE est répertorié dans la carte ci-après.

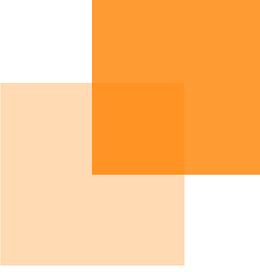


Cartographie de l'ensemble des PTCE repérés sur le territoire français



PTCE actifs :

- | | |
|--|--|
| 1. ALISS PTCE (Soissons) | 13. EcoPAL (Le Port) |
| 2. ALICE COOP (Malakoff) | 14. Ecopertica (Nocé) |
| 3. Ardaines (Revin) | 15. Ecopôle alimentaire d'Audruicq |
| 4. Bou'Sol (Marseille) | 16. EPV - Eoliennes en Pays de Vilaine (Redon) |
| 5. CIS-DT52 - Coopération industrielle et sociale pour le développement territorial (Saint-Dizier) | 17. Fibres 49 (Angers) |
| 6. Clus'Ter Jura (Conliège) | 18. Figeacteurs (Figeac) |
| 7. Construire Solidaire (Romainville) | 19. Florange e2i (Florange) |
| 8. Domb'innov (Trevoux) | 20. Fontaine Ô Livres (Paris) |
| 9. ECLIS - Eco-Construction Locale et Initiative Solidaire (Quévert) | 21. Imaginations fertiles (Toulouse) |
| 10. Eco-Domaine de Bouquetot - ECOPYA (Saint-Pierre-Azif) | 22. InnoVales (Saint Pierre en Faucigny) |
| 11. Écodomaine Le Bois du Barde (Mellionec) | 23. KaléidosCOOP (Strasbourg) |
| 12. EcOOparc (Munster) | 24. La Bio Pour Tous (Tarbès) |
| | 25. La Coursive Boutaric (Dijon) |
| | 26. LABSPORT (Saint-Nazaire) |
| | 27. Le BOL (Lyon) |
| | 28. Le Damier (Clermont-Ferrand) |
| | 29. Le Moulin Créatif (Montaigu-Vendée) |

- 
30. Le PHARES - Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire (L'Île-Saint-Denis)
 31. Le Solilab (Nantes)
 32. Les Gouttes d'Or de la Mode et du Design (Paris)
 33. Lille MétroPôle Solidaire
 34. Maison d'Economie Solidaire du Pays de Bray (Lachapelle-aux-Pots)
 35. Matières et Couleurs du Luberon (Roussillon)
 36. Nola (Prinquiau)
 37. Pôle Laine du Pays de Sauges
 38. Pôle Mobilité du bassin d'emploi du Havre
 39. Pôle Sud (Romans)
 40. PôleS NOE (Les Ulis)
 41. PTCE Coopérative des Lacs de l'Essone (Viry-Châtillon)
 42. PTCE de Bois d'Olives - EMAP (Ravine des Cabris)

43. PTCE Niortais - ECN (Niort)
44. PTCE SCIC Export (Castelnau Le Lez)
45. PTCE Sud Aquitaine (Tarnos)
46. PTCE Sud de l'Oise (Saint-Maximin)
47. REALIS - Réseau Actif pour l'Innovation Sociale (Montpellier)
48. Réseau des Indépendants de la Musique (Bordeaux)
49. Re-SOURCES (Saint-Rémy de Provence)
50. Resto Passerelle (Aubervilliers)
51. T.E.T.R.I.S (Grasse)
52. TRIVEO (Brion)
53. Union RAIFFEISEN (Épinay-sur-Orge)
54. Village documentaire de Lussas
55. Village Terre et Vie (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)
56. Vivre les Mureaux

PTCE « inactifs » :

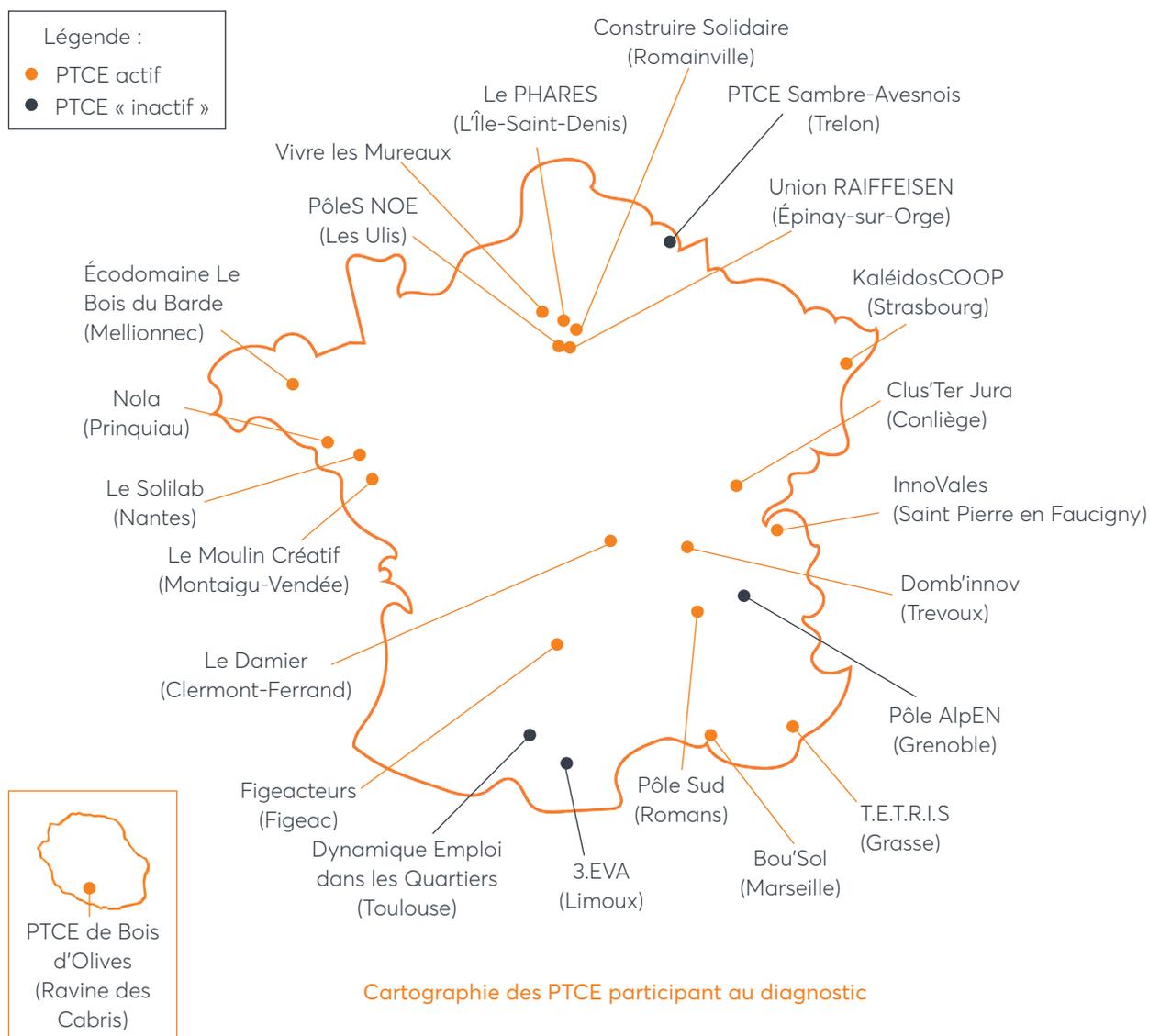
57. 3.EVA (Limoux)
58. Act'ESSone (Evry)
59. Ancrage Guyane (Cayenne)
60. Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Ancenis
61. Culture et Coopération (Saint-Etienne)
62. Dynamique Emploi dans les Quartiers (Toulouse)
63. E²=MC4 - Opti'Vélo (Chelles)
64. La Verrière
65. Le Périscope (Ramonville-Saint-Agne)
66. Les Ateliers (Castres)
67. Les écoNautes (Rennes)

68. Organic Vallée (Bélesta-en-Lauragais)
69. Pôle AlpEN (Grenoble)
70. Pôle d'Investissement dans l'Economie Rurale, la Recherche et l'Investissement - PIERRE (Laguépie)
71. Pôle Entrepreneurs Solidaires en Centre Isère (Voiron)
72. PTCE Sambre-Avesnois (Trelon)
73. PTCE Vals de Saintonge (Saint Jean d'Angély)
74. Scène(s) de Musiques Actuelles de l'Ardèche (Annonay)

1.2 RÉSUMÉ DES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE

Afin de mieux caractériser les PTCE et leur action en 2020, le Labo de l'ESS a réalisé **une enquête auprès d'un échantillon significatif**. Cette enquête, mêlant éléments quantitatifs et qualitatifs, dresse un panorama relativement étendu de ce que sont et font les PTCE, de la façon dont ils fonctionnent et de leurs perspectives dans le contexte actuel de crise sanitaire, économique, sociale et écologique.

23 PTCE, dont 4 inactifs, ont répondu à l'enquête (voir la carte des PTCE répondants ci-dessous). Les enseignements issus de ces réponses sont résumés ci-après, **l'ensemble des graphiques et de leur analyse étant restitués en annexe de ce rapport** (voir annexe, page 46).



DATES DE CRÉATION ET TERRITOIRE D'ACTION

- La majorité des PTCE ont été créés entre 2013 et 2015, ce qui témoigne du rôle structurant des appels à projets interministériels dans l'essaimage de ce type de dynamique de coopération. Des créations de PTCE persistent ultérieurement, témoins de l'intérêt durable pour ces dynamiques.
- Leur action s'inscrit très majoritairement dans un cadre local, à l'échelle communale et intercommunale.

RAISON D'ÊTRE ET ACTIVITÉS

- L'objectif présidant à la création des PTCE est la volonté de répondre à des besoins non-couverts du territoire et de ses habitant-e-s. Les PTCE ont souvent pour objectif de structurer des activités, de répondre aux besoins des entreprises locales ou encore de développer une stratégie globale de territoire.
- Les activités des PTCE s'inscrivent le plus souvent dans le cadre de plusieurs filières et portent très souvent sur des secteurs clés de la transition écologique (éco-activités, agriculture et alimentation) et sociale (accès à l'emploi, lutte contre les inégalités).
- Ces activités sont servicielles de façon dominante et rendent compte de rôles de « catalyseurs de projets locaux » et d'« incubateurs d'idées » assurés par les PTCE.

MEMBRES ET FORMES DE COOPÉRATION

- Les PTCE ont, dans la plupart des cas, connu une croissance du nombre de leurs membres depuis leur création, avec une évolution positive de 19 membres en moyenne.
- Contrairement à d'autres dynamiques de coopération territoriales, les PTCE sont quasi-exclusivement créés à l'initiative de la société civile, et plus particulièrement d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les structures de l'ESS y sont numériquement dominantes, mais les PTCE associent bien souvent à la dynamique d'autres acteurs tels que des artisans, TPE, PME, des pouvoirs publics ou des organismes de Recherche.
- Les structures de petite taille y sont très fortement représentées. Une partie des PTCE associe aussi des acteurs économiques de taille plus importante.
- Le degré d'implication des collectivités territoriales et des habitant-e-s dans les PTCE varie d'un cas à l'autre, mais reste de manière générale assez peu élevé.
- La coopération porte moins sur des mutualisations matérielles et financières que sur le copartage de projets et des mutualisations immatérielles (connaissances, compétences).
- Les résultats des coopérations sont principalement le rapprochement et le renforcement des structures membres et, pour près de la moitié des PTCE, leur action influe sur les comportements des acteurs de leur territoire non-membres de la dynamique.

ANIMATION ET GOUVERNANCE

- 52% des PTCE sont portés par une structure membre de la dynamique, sans qu'une cellule d'animation *ad hoc* n'ait été créée. Les structures assurant l'animation du PTCE sont à 71% des associations et à 24% des SCIC ou des SCOP.
- 72% des PTCE dédient un-e ou plusieurs salarié-e-s à l'animation avec en moyenne 1,6 ETP dédié. Pour 67% des PTCE, ces ressources humaines proviennent de la structure assurant l'animation. 44% bénéficient de ressources bénévoles pour assurer l'animation.
- L'animation compte, en moyenne, pour 42% du budget des PTCE.
- La gouvernance des PTCE est, en général, relativement formalisée et la prise de décision globalement partagée (le degré de partage de prise de décision entre membres est cependant sensiblement plus élevé au sein des PTCE dont l'animation est portée par une cellule d'animation, que pour les PTCE dont l'animation est portée par une structure porteuse).
- Pouvoirs publics locaux et habitant-e-s sont globalement très peu impliqués dans la gouvernance des PTCE.

MODÈLES ÉCONOMIQUES

- Les budgets des PTCE sont à 70% des budgets dédiés. Ils oscillent entre 27 000 et 750 000€, mais se situent principalement en-dessous de 100 000€ (pour 42% des PTCE interrogés) ou entre 400 000 et 500 000€ (pour 26%), avec un budget moyen de 247 000€.
- Les modèles économiques des PTCE varient en fonction de leur activité et du contexte politique et économique local. La part moyenne des subventions publiques dans les ressources budgétaires des PTCE est de 43%. La vente de services représente en moyenne 27% des budgets. Les autres types de ressources (cotisations, vente de biens, mécénat) ont une importance généralement plus marginale, avec des exceptions notables.
- Les modèles économiques semblent en partie influencés par la nature de l'animation du PTCE. Notamment, les PTCE animés par un des membres comptent, en moyenne, une part de subventions publiques bien moins importante que celle des PTCE portés par une cellule d'animation et, *a contrario*, une part de ressources issues de la vente de services généralement supérieure.
- Sur les 23 PTCE ayant répondu à l'enquête, 18 ont candidaté à l'un des deux appels à projets et 7 ont été lauréats. Les enveloppes obtenues dans ce cadre ont permis de financer des dépenses de fonctionnement liées à l'animation générale du PTCE et, dans une moindre mesure, des dépenses de fonctionnement liées au portage d'un ou plusieurs projets collectifs.
- La quasi-totalité des PTCE a par ailleurs bénéficié d'autres financements publics, principalement régionaux mais aussi nationaux, départementaux et communaux/intercommunaux.
- Dans près de trois quarts des PTCE, la trésorerie ne permet pas d'assurer une année d'activité.

RESSOURCES HUMAINES

- Les ressources humaines moyennes des PTCE correspondent à 3,3 ETP salariés.
- Les charges de personnel annuelles brutes des PTCE répondants s'élèvent à environ 108 000€.
- Les PTCE peuvent généralement par ailleurs compter entre une dizaine et une quinzaine de bénévoles.



PTCE « INACTIFS »

- Les 4 PTCE s'étant déclarés « inactifs » **existent encore formellement**. L'un d'entre eux est inactif depuis 2015, deux autres depuis 2019 et un depuis le début d'année. Pour ce dernier, la crise de la Covid-19 n'est responsable qu'en partie de son inactivité.
- Les causes de ces inactivités sont, pour l'essentiel, économiques, notamment du fait de l'arrêt d'un financement dont le PTCE bénéficiait. **Un seul PTCE évoque un essoufflement de la coopération entre les membres**, son inactivité étant essentiellement due à l'absence de volonté de porter des projets collectifs.
- Deux des PTCE « inactifs » considèrent leur inactivité comme **temporaire** (mais égale ou supérieure à un an), les deux restants ne se prononçant pas.

CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19

- Les PTCE « actifs » ont été **sensiblement touchés par la crise sanitaire** et le premier confinement, tant du point de vue de leur activité interne que de leur accès aux publics ou consommateurs mais aussi, dans une moindre mesure, du point de vue de l'animation de la coopération.
- 78% ont dû reporter des projets et 67% ont dû les modifier pour prendre en compte la situation de crise.
- 56% des PTCE ont dû recourir au **chômage partiel** pour leurs salariés.
- Après le premier confinement, **une majorité des parties des PTCE avait vu leur activité revenir relativement à la normale** et avaient pu réactiver leurs projets.
- 67% estiment que **la crise va affecter durablement leur activité**. Ces conséquences de la crise peuvent être « positives » avec le développement de nouveaux projets, mais aussi entraîner un ralentissement de l'activité et/ou un affaiblissement de la dynamique de coopération.

PERSPECTIVES ET BESOINS

- La **principale priorité** donnée par les PTCE interrogés pour les prochaines années est la **consolidation de leur modèle économique** (l'objectif est partagé par deux tiers d'entre eux). Le renforcement de la dynamique de coopération et le développement de projets collectifs dans de nouveaux domaines ou de nouvelles filières sont aussi deux objectifs partagés par un tiers des répondant.e.s.
- Les **besoins en financement** concernent principalement **l'animation de la coopération**, mais aussi l'activité d'offre de services et les actions de sensibilisation.
- Les **besoins en accompagnement** concernent principalement des enjeux juridiques, **l'animation de la coopération**, le *fundraising* et la communication.





2.

DIAGNOSTIC
FORCES/FAIBLESSES
DES PTCE EN 2020

S'appuyant sur l'état des lieux de l'enquête restitué précédemment, cette partie, issue des entretiens et réunions de travail, livre une proposition de diagnostic des PTCE rendant compte de leurs spécificités et apports dans le contexte actuel de relance et de transition, mais aussi des enjeux (points de vigilance, menaces et opportunités) de leur développement.

2.1 DES DYNAMIQUES TERRITORIALES MOTRICES POUR LA RELANCE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les dynamiques de coopération territoriale renforcent la structuration de l'ESS dans les territoires et permettent une meilleure intégration dans les écosystèmes économiques locaux

Suivant des logiques d'émergence variées, les PTCE ont la particularité d'être des **dynamiques de coopération essentiellement initiées et portées par des acteurs de la société civile, et plus spécifiquement de l'économie sociale et solidaire**. La légitimité de l'ESS dans les PTCE est très forte.

Cette spécificité, affirmée d'ailleurs dans les définitions du Labo de l'ESS puis dans la loi du 31 juillet 2014, **distingue les PTCE d'autres dynamiques territoriales**, souvent initiées par les pouvoirs publics locaux – projets alimentaires territoriaux (PAT) ou territoires à énergies positives (TEPOS) par exemple – ou par des acteurs économiques hors ESS – pôles de compétitivité et clusters notamment.

En rassemblant des structures de l'ESS d'un même territoire autour de projets communs et en organisant des mutualisations entre elles, les PTCE constituent un **outil précieux de structuration et de montée en puissance de l'ESS**. Les Pôles permettent de limiter la fragmentation locale des initiatives de l'ESS et les logiques de « silos » qui freinent parfois la constitution d'une action cohérente de l'ESS sur

les territoires. Par la « mixité » de leurs membres, fortement mise en avant par les PTCE et identifiée comme une condition de leur réussite, ils encouragent un rapprochement entre les structures de l'ESS et d'autres acteurs locaux (artisans, TPE, PME, pouvoirs publics locaux, organismes de formation et de recherche notamment) et **constituent un vecteur puissant de diffusion des valeurs et des modes d'action propres à l'ESS au sein des écosystèmes territoriaux**. L'acculturation à l'ESS à travers la coopération engendrée par les PTCE s'exprime notamment dans des formes de gouvernance ouvertes, participatives, démocratiques qui empruntent aux savoir-faire coopératifs de cette économie.

Les PTCE favorisent l'émergence d'écosystèmes de l'ESS, c'est-à-dire des réseaux d'acteurs – ne se limitant pas aux structures de l'ESS, mais comprenant aussi élus, techniciens, chercheurs, salarié-e-s des chambres consulaires etc. – (inter-)agissant ensemble en faveur du développement de l'ESS et de sa reconnaissance sur les territoires. Les PTCE servent de cadre soutenant l'émergence et la constitution de ces réseaux, notamment à

travers leurs instances formelles et informelles d'échange. Par l'appui au développement de ces écosystèmes, les PTCE peuvent ainsi aider l'ESS à atteindre une « taille critique » lui permettant d'affirmer son rôle en tant qu'acteur à part entière du développement local.

Les PTCE sont donc à la fois **un mode innovant de structuration de l'ESS sur un territoire et un outil de son décloisonnement avec les acteurs hors ESS**. Ils peuvent donc constituer un levier puissant des politiques engagées en faveur du changement d'échelle de l'ESS et un relais précieux pour l'action des Chambres Régionales de l'ESS (CRESS).

Focus sur le rôle potentiel des PTCE dans les « zones blanches de l'ESS »

Les PTCE, reposant sur une dynamique de coopération initiée et portée par l'Économie sociale et solidaire, ne peuvent **se développer dans des territoires totalement dépourvus d'initiatives entrepreneuriales de l'ESS qu'en complément d'une action plus large de soutien à l'émergence de ces initiatives**.

Dans ce cas, le PTCE peut servir de support pour qu'un développement « ex nihilo » d'initiatives de l'ESS en « zones blanches » se fasse de façon coordonnée, en offrant un cadre d'échange entre initiatives naissantes et en assurant l'animation d'une réflexion stratégique globale sur les besoins identifiés et les réponses sociales et solidaires à mettre collectivement en œuvre pour y répondre. **Un PTCE peut assurer une fonction d'ensemblier permettant d'embarquer les acteurs locaux pertinents dans ses actions**. Mais il ne peut jouer ce rôle qu'à la condition de l'existence sur le territoire d'« entrepreneur-euse-s » acculturé-e-s aux modes d'action de l'ESS et d'un engagement fort de la part d'autres acteurs locaux hors ESS (notamment une volonté politique de la part des pouvoirs publics locaux).

Dans le cas de territoires où des initiatives de l'ESS existent déjà mais sont peu nombreuses et peu liées entre elles, les PTCE sont alors un **outil très pertinent pour appuyer l'émergence d'un véritable écosystème et de nouvelles initiatives**.

Des catalyseurs d'un développement local responsable et solidaire

« Le format PTCE nous permet de jouer le rôle de catalyseur de territoire. Il contribue à mettre ensemble et faire coopérer les acteurs du territoire. » »

Les réponses à l'enquête en ligne et les échanges menés durant les entretiens témoignent du rôle de « catalyseur » d'un développement local responsable et solidaire des territoires. Ce rôle se joue à **deux niveaux complémentaires : au niveau des projets portés par les PTCE et au niveau d'une réflexion stratégique globale à l'échelle d'un territoire ou d'une filière**.

Niveau « projets » : création de nouvelles activités et soutien aux acteurs économiques existants

Les PTCE lancent et accompagnent des initiatives répondant aux besoins des territoires, de ses habitant-e-s et des structures locales. L'accompagnement et l'incubation de projets est ainsi le premier type d'activité cité parmi les PTCE ayant répondu à l'enquête (voir page 48).

Ils contribuent donc au développement du territoire par la création d'activités utiles et non-délocalisables, sur des secteurs stratégiques de la transition écologique et sociale (voir page 49). Cet objectif est clairement stipulé dans la charte portée par le Labo de l'ESS et signée par 56 PTCE⁴.

Une fois définis dans le cadre du PTCE, les projets sont ensuite portés soit directement par le pôle, soit par un ou plusieurs de ses membres, ou encore par une structure créée *ad hoc*. Dans ce dernier cas, le PTCE joue un rôle d'incubateur direct. Pour cela, les PTCE peuvent mobiliser plusieurs outils méthodologiques comme notamment la démarche « Start-up de territoire », des événements conviviaux d'émulation collective où habitant-e-s, porteur-euse-s de projets et acteurs locaux se réunissent pour travailler ensemble aux besoins de leur territoire et faire émerger des projets entrepreneuriaux y répondant. Initiée par le Groupe ARCHER, structure porteuse du PTCE Pôle Sud, cette démarche a ensuite été répliquée et adaptée par trois autres PTCE, Figeacteurs, Clus'Ter Jura et InnoVales, sur leurs territoires respectifs.

Les premières réalisations concrètes des PTCE activent un effet d'entraînement, débouchant sur d'autres projets collectifs qui s'appuient sur une méthodologie collective constamment renforcée et adaptée.

« De projets en projets, nous avons développé un véritable process que l'on mobilise et adapte à chaque fois que l'on souhaite impulser de nouvelles activités. »

La dynamique de coopération des PTCE apporte une véritable valeur ajoutée aux projets développés dans leur cadre. Ces derniers s'enrichissent des compétences et savoir-faire des membres du PTCE impliqués et bénéficient de moyens financiers et humains mutualisés pour leur réalisation. Par ailleurs, les coopérations entre membres, ancrées dans le temps, façonnent des relations interindividuelles de confiance réciproque, entre membres et avec les animateur-ice-s du PTCE, qui rendent possible un

échange critique sur les pratiques et projets de chacun-e. Ces bénéfices immatériels de la coopération sont difficilement objectivables, mais les entretiens réalisés ont réaffirmé leur importance fondamentale dans le développement pérenne des PTCE, et dans leur action transformatrice sur les territoires.

Au-delà de la création de nouvelles activités, les PTCE apportent aussi des services à leurs membres (veille, accompagnement, services mutualisés, outils partagés). C'est pour certains leur principal objectif, comme pour Figeacteurs, lors de sa création autour d'un projet de crèche interentreprise, ou encore pour le PHARES, qui propose à ses membres un lieu partagé associé à des services mutualisés. Les actions et projets développés dans ce but contribuent au développement économique du territoire en renforçant et outillant les membres du PTCE et les autres acteurs du territoire dans leur propre activité.

⁴ Il est notamment déclaré dans la charte que les PTCE visent à « créer, consolider et développer des activités, des emplois durables et de qualité, au bénéfice de [leur] territoire et de [leurs] habitants » et à « travailler à l'ancrage territorial des activités économiques, dans un espace caractérisé par la coopération entre parties prenantes ». La charte est disponible à cette adresse : http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/charte_ptce.pdf

Une ingénierie stratégique en faveur du développement économique des territoires et des filières

Les PTCE se distinguent d'autres dynamiques de développement économique et d'incubation de projets par leur **action d'ingénierie stratégique à un niveau « supra-projet »**, s'inscrivant dans un **cadre territorial et/ou de filière**.

Dans une perspective de développement de filières, les PTCE jouent un rôle de structuration et d'orientation du réseau d'acteurs engagés dans la filière. Le rôle d'ingénierie stratégique joué par le PTCE permet d'accompagner celle-ci dans son développement, sa professionnalisation et son essaimage.

Ainsi, **Construire solidaire** accompagne la structuration d'une filière francilienne de construction à base du matériau bois en rassemblant des acteurs de l'habitat et de la construction écologique autour de projets solidaires et responsables.

Dans une perspective de développement territorial, les PTCE créent une dimension transversale, tant du point de vue des secteurs d'activité que de la nature des acteurs qui en sont membres, sur les enjeux du développement local. Ils assument souvent une mission d'« écoute territoriale » permettant le repérage de besoins non-couverts, et offrent à leurs membres et à leurs partenaires la possibilité d'un « pas de côté » par rapport à leurs propres logiques d'action. Cette fonction est le plus souvent assumée par les salarié-e-s et/ou bénévoles en charge de l'animation du PTCE.

Figeacteurs développe ainsi un véritable projet de territoire reposant sur trois axes principaux : « alimentation territoriale », « transition écologique » et « travailler autrement ».

Cette transversalité place les PTCE en complémentarité avec d'autres dynamiques de coopération territoriales plus thématiques, telles que les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) ou encore les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Le PTCE peut ainsi jouer un rôle pivot parmi les démarches collectives et individuelles sur l'ensemble des enjeux couverts par ses missions. Si les liens entre les PTCE et ces autres dynamiques sont souvent forts, ou si parfois les PTCE sont eux-mêmes à l'origine de ces dynamiques, les articulations demeurent parfois à clarifier et à développer pour « **faire système de transition** » sur les territoires.

Ce rôle d'ingénierie territoriale vient compléter et appuyer les actions des collectivités territoriales. Lorsque ces dernières sont impliquées dans le PTCE, celui-ci devient un **outil précieux de co-construction et de mise en œuvre des politiques publiques de développement territorial** dans un cadre participatif et ascendant.





Focus sur les liens entre PTCE et tiers-lieux

Parmi les dynamiques collectives de territoire fréquemment citées par les PTCE interrogés, **les tiers-lieux apparaissent comme celles avec lesquelles l'articulation semble la plus courante**. En effet, l'enquête en ligne révèle que 65% des PTCE interrogés assurent la gestion d'un tiers-lieu.

On doit alors distinguer deux cas de figure : des **PTCE construits autour d'une dynamique de tiers-lieu** et ceux pour qui le tiers-lieu est l'un des projets émergés dans le cadre d'une dynamique globale.

Dans le premier cas, le projet d'un espace partagé offrant des services mutualisés était dès le départ au cœur du projet du PTCE (voir notamment le KaléidosCOOP de Strasbourg et Imaginations fertiles à Toulouse). Le PTCE vient alors compléter la dynamique liée au lieu, lui donner un cadre reconnu et structurant.

Dans le second cas, le PTCE est une dynamique de coopération que le tiers-lieu vient matérialiser dans un espace permettant de l'ancrer spatialement et de faciliter les interactions en son sein, comme vis-à-vis des habitant-e-s et autres acteurs du territoire. Ainsi, un PTCE interrogé explique : « *On en est arrivé à mettre en place un tiers-lieu car on voulait qu'il y ait une représentation physique du regroupement d'acteurs qu'est notre PTCE* ». On peut notamment citer les tiers-lieux développés par Vivre les Mureaux en Île-de-France et celui de l'Écopôle alimentaire d'Audruicq à Loos-en-Gohelle.

PTCE et tiers-lieux apparaissent donc comme deux dynamiques aux fortes complémentarités. Leur articulation concrète, parfois brouillée par l'effet d'aubaine que constitue l'apparition récente de financements dédiés aux tiers-lieux, est une piste de travail très prometteuse.



Une action de recherche et développement à soutenir pour conforter leur rôle de pôles d'innovation sociale territoriale

Directement en lien avec leur dimension stratégique, les PTCE portent une **fonction majeure de recherche et développement (R&D) territoriale**.

Cette fonction de recherche concerne autant l'analyse prospective du territoire et de ses besoins (ou de la/les filière(s) sur laquelle/lesquelles le PTCE est engagé) que la mise au point de nouvelles réponses, d'innovations notamment sociales, organisationnelles et technologiques permettant de faire face aux enjeux identifiés localement. La R&D portée par les PTCE relève donc toujours de la recherche appliquée.

Le travail de R&D prend des **formes très diverses** selon les PTCE :

- La fonction de recherche et développement est parfois le cœur même de l'activité du PTCE, son objet.

C'est notamment le cas pour **T.E.T.R.I.S.** (Transition Écologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) qui associe un Centre de recherche appliquée en sciences sociales à une activité d'incubation de projets d'innovation sociale et tiers-lieu – fabrique numérique de territoire.

Le **PTCE Clus'Ter Jura** a ainsi embauché une doctorante en CIFRE pour appuyer la structuration d'un programme de R&D territoriale sur le thème de la coopération, dans l'objectif d'accélérer le développement du territoire par l'entrepreneuriat.

- Elle prend parfois la forme de **projets portés en partenariat avec des centres de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur**.
- Certains PTCE ont **travaillé avec des chercheur-euse-s**, notamment au moment de leur émergence⁵. Ces collaborations peuvent prendre la forme d'autodiagnosics, d'études de cas, de recherche-accompagnement, de visites apprenantes, etc. Appréciées par les PTCE, ces collaborations leur offrent un regard extérieur et réflexif sur leur action.
- Enfin, d'autres PTCE emploient des doctorant-e-s dans le cadre de **dispositifs CIFRE** (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche).

Cette fonction de R&D territoriale pourrait être davantage soutenue pour permettre aux PTCE de jouer à plein leur rôle de **pôles d'innovation sociale territoriale**. Contrairement aux pôles de compétitivité qui disposent de financements publics dédiés aux projets collectifs de recherche et développement (via un Fonds interministériel – FUI), **les PTCE ne bénéficient que rarement de soutiens publics pour financer cette fonction**.

« Pour aller au fond de la logique des PTCE, il faut de la R&D. Or, cette fonction, elle se cofinance obligatoirement. »

⁵ FRAISSE, L. (2017). Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Premier panorama des démarches de R&D. URL : http://lelabo-ess.org/IMG/pdf/cr_seminaire_ptce_quelles_demarches_de_rd_au_sein_des_ptce_vf.pdf

2.2 DIAGNOSTIC EN UN COUP D'OEIL

Forces et apports

- Une dynamique reconnue dans la Loi 2014 après un travail de caractérisation ascendant porté par les réseaux de l'ESS qui restent très motivés aujourd'hui par l'outil PTCE ;
- Des dynamiques de coopération ayant fait la preuve de leur action structurante pour l'ESS et pour la transition dans les territoires ;
- Une dynamique de coopération agile, s'adaptant à différents contextes territoriaux et permettant le développement d'actions innovantes et systémiques ;
- Un certain nombre de PTCE au rayonnement national, présentés en tant qu'exemples inspirants sur certains enjeux, thématiques, ou filières ;
- Un nombre moyen de membres en croissance, témoignant de la capacité des PTCE à construire une dynamique mobilisatrice localement ;
- Une dynamique qui a continué à s'essaimer malgré le non-renouvellement des appels à projets interministériels de 2013 et 2015.

Risques potentiels

- Un risque de dilution des PTCE dans une pluralité de « labels » de dynamiques de coopération, au détriment de la reconnaissance de leurs spécificités ;
- Un contexte économique de crise qui peut fragiliser certains PTCE et les coopérations en leur sein ;
- Une absence de soutien public clair et durable, créateur de confiance ;
- Des financements insuffisamment assortis de dispositifs d'accompagnement des PTCE (notamment pour ceux en émergence) ;
- Une absence de cellule d'animation nationale permettant une fonction de veille, d'évaluation, de transfert de savoir-faire.

Points de vigilance

- Un manque de visibilité et de soutien public depuis les appels à projets interministériels de 2013 et 2015 ;
- Une difficulté de compréhension par certains acteurs, publics et privés, de ce que sont les PTCE et de la spécificité de leur action ;
- Des modèles économiques parfois fragiles, peu résilients en cas d'arrêt de certains financements publics ;
- Une difficulté à financer les dépenses relatives à l'animation de la coopération et à la R&D ;
- Une implication encore insuffisante des collectivités locales et des habitant-e-s dans certains PTCE ;
- Des modèles de gouvernance à travailler, notamment dans le cas d'un désengagement de personnes leaders ou de structures clés.

Opportunités pour un redéploiement

- Un intérêt nouveau pour l'ESS, sa capacité à polliniser l'économie en période de crise, son aptitude face au chômage, à la création d'emplois socialement et écologiquement utiles ;
- De nouvelles dynamiques collectives (Tiers-lieux) avec lesquelles les PTCE peuvent présenter une forte complémentarité ;
- Une crise sanitaire et économique, véritable « choc de mobilisation » sur de nouveaux projets en particulier de relocalisation d'activités et d'emplois ;
- Des mesures de relance économique et d'investissement ayant pour objectif d'accélérer le développement d'initiatives écologiques et solidaires coordonnées sur les territoires (Plan de relance, CRTE...) ;
- Un intérêt marqué de la Commission Européenne pour ce type de dispositifs, dans le cadre de la préparation du Plan européen de développement de l'ESS.



3.

ATTENTES DES PTCE
VIS-À-VIS DES
POLITIQUES PUBLIQUES

3.1 SOUTIENS PUBLICS ATTENDUS PAR LES PTCE

Nature des soutiens publics espérés par les PTCE : une forte attente vis-à-vis du national

Une très forte majorité (80% ; N=20) des répondant-e-s considère que le soutien public en faveur des PTCE devrait être renforcé.

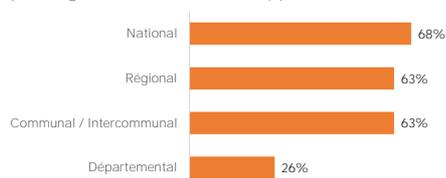
Aujourd'hui, quel type de soutien attendez-vous prioritairement des pouvoirs publics ?



N=20 | PTCE actifs et inactifs

La quasi-totalité des PTCE interrogés (80%) attend prioritairement de la part des pouvoirs publics un **soutien d'ordre financier**. 2 PTCE priorisent quant à eux les attentes en matière de mise en lien, d'appui au transfert d'expériences entre pairs et/ou avec d'autres dynamiques de coopération économique territoriales. Un PTCE insiste sur ses attentes relatives à l'évolution du cadre législatif, et un autre sur le soutien de la part des pouvoirs publics en nature.

Quel(s) échelon(s) de soutien public vous semble(nt) aujourd'hui prioritaire(s) pour agir en faveur du développement des PTCE ?



N=19 | PTCE actifs et inactifs

Leurs attentes se tournent tout autant vers les pouvoirs publics à l'échelle nationale (pour 68% des PTCE) qu'à l'échelle locale : régionale (pour 63%), intercommunale ou communale (63%) et, dans une moindre mesure, départementale (5 sur 19). Le rôle à jouer par la Caisse des dépôts est également mentionné.

À l'échelle nationale, une politique étatique de soutien apparaît aujourd'hui cruciale pour accompagner l'émergence de nouveaux PTCE et renforcer plus globalement leur visibilité et leur reconnaissance.

À l'échelle territoriale, l'implication des collectivités locales sur le plan opérationnel s'avère, aux yeux des PTCE interrogés, particulièrement importante afin de donner à la coopération initiée une portée et une cohérence locale. Les collectivités sont clairement perçues par les PTCE comme des acteurs-ressources majeurs. Certains PTCE mettent aussi en avant la pertinence pour les PTCE « de petite taille » de pouvoir bénéficier des financements de la part des collectivités territoriales, davantage en mesure que l'Etat de venir en soutien financier à des seuils minima faibles. Leur capacité à venir en soutien sur des mises à disposition de foncier ou de locaux est également soulignée.

Enfin, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle important de soutien à l'animation de la dynamique globale des PTCE, à l'échelle nationale comme régionale, par leur participation et leur appui à cette animation (via le financement d'un réseau ou d'une cellule d'animation créée spécifiquement).

Ces réponses, de même que les entretiens réalisés, soulignent la nécessité d'une clarification des articulations entre actions nationales et territoriales dans la perspective d'un redéploiement attendu.

Quelles transformations de l'action publique pour appuyer les PTCE dans leur action ?

Certains freins à lever du côté des pouvoirs publics sont identifiés afin de faciliter l'émergence et le développement des PTCE.

Ces freins sont, pour la quasi-totalité des PTCE interrogés (17 sur 19 répondant-e-s), économiques et financiers :

- une absence actuelle de financements publics spécifiques et dédiés aux PTCE, toutes échelles de pouvoirs publics confondues ;
- une difficulté particulière à accéder aux subventions publiques pour financer la coopération, l'ingénierie de projet, la mission de veille, de prospective, et de R&D, fonctions essentielles pour un PTCE ;
- un manque particulier de financements dédiés à l'émergence de PTCE, pour impulser et entretenir des coopérations territoriales solides permettant un développement pérenne des PTCE ;
- l'absence de financements en fonds propres, représentant pourtant un outil de consolidation non négligeable des modèles économiques des PTCE.

Plus de la majorité des PTCE (60%) interrogés évoquent les freins de nature culturelle ou organisationnelle :

- un manque d'acculturation à la coopération territoriale et aux logiques de fonctionnement des PTCE, tout particulièrement de la part des pouvoirs publics nationaux et régionaux (élus et techniciens) ;
- un manque de transversalité des politiques publiques (services déconcentrés) ;
- une complexité et une lourdeur administrative, des dispositifs parfois peu lisibles et chronophages qui pèsent sur le fonctionnement des PTCE. La réalisation des dossiers de demandes de subvention et le reporting constituent une charge que les PTCE peinent à financer ;
- sur le moyen/long terme, un manque de continuité au niveau des dispositifs de soutien publics.

Certains PTCE (25%) mentionnent également les freins de nature réglementaire en soulignant la difficulté pour les collectifs d'acteurs de porter des candidatures en tant que consortium, devant systématiquement le faire au nom d'un acteur « chef de file » et de surcroît identifier un budget *ad hoc*, alors même que cela ne correspond pas toujours à la réalité en cas d'absence de structure tierce d'animation avec un budget dédié. Les PTCE plaident aujourd'hui au contraire pour une « prime à la coopération » pour les réponses de consortiums.



3.2 POSITIONS VIS-À-VIS DES APPELS À PROJETS

La très forte majorité des PTCE interrogés (75%) estime que le mode de sélection et de financement des PTCE par appels à projets (AAP), nationaux comme territoriaux, n'est pas complètement adapté à leurs besoins et contraintes. Différentes raisons sont avancées :

- les appels à projets apportent essentiellement des financements non structurels, souvent limités dans le temps ;
- ils mettent en concurrence au lieu d'inciter à une co-construction pourtant au cœur des dynamiques collectives ;
- les critères de sélection des AAP sont globalement perçus par les PTCE interrogés comme manquant de transparence ;
- le cahier des charges et le calendrier des AAP ne sont pas toujours en phase avec les axes d'action et de développement prioritaires et l'agenda du PTCE ;
- les appels à projets se révèlent, d'après certains PTCE répondants, inadaptés aux « petites » demandes de financement émanant de PTCE aux « petits » budgets (budgets annuels inférieurs à 100 000 euros, représentant 42% des PTCE interrogés) ;
- les particularités propres à chacun des PTCE et à leur action locale ne peuvent, la plupart du temps, être prises en compte dans les appels à projets de nature nationale ;
- différents freins à la candidature sont mentionnés par les PTCE interrogés :
 - la nécessité de suivre constamment l'actualité des appels à projets et d'être très réactifs pour éventuellement y répondre ;
 - des process de candidature chronophage ;
 - la nécessité de faire du « lobbying » auprès d'acteurs pertinents pouvant jouer un rôle « d'ambassadeur » du PTCE ;
 - des critères d'évaluation parfois perçus comme inadaptés (notamment une insuffisante prise en compte des impacts extra-financiers) ;
 - un retour sur investissement du temps passé à la candidature s'avérant « aléatoire ».

Ces remarques n'impliquent pas nécessairement un rejet total de toute forme d'appel à projets, mais plaident pour une diversification des modes de soutien de la part des pouvoirs publics (mieux adaptés aux besoins des PTCE) et, dans le cas d'appels à projets, une meilleure prise en compte des besoins et contraintes des acteurs, notamment par leur co-construction.



4.

PROPOSITIONS POUR UN
REDÉPLOIEMENT
DES PTCE

4.1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE REDÉPLOIEMENT

L'attente de ce redéploiement de la part des PTCE et des réseaux de l'ESS (ESS France, RTES, COORACE, MES, Le Labo de l'ESS) est très forte. Ce qui est attendu est un signal politique national, accompagné de moyens raisonnables.

Le redéploiement des PTCE répond au contexte post-Covid qui impliquera des coopérations territoriales renforcées pour affronter ses conséquences économiques et sociales (chômage, exclusions).

Le contexte écologique impliquera également des coopérations renforcées pour faire système entre relance et transition écologique. Ces coopérations ne se décrètent pas. Elles se constatent. Elles s'accompagnent.

Les objectifs de ce redéploiement des PTCE pourraient être les suivants :

- contribuer à des stratégies de filières prioritaires durables sur les territoires dans les domaines où les PTCE et l'ESS ont une certaine force, en particulier : éco-activités/recyclage, alimentation durable, services aux entreprises, transition énergétique ;
- contribuer à des stratégies d'émergence de nouveaux pôles correspondant aux enjeux de la période. Deux axes sont proposés :
 1. la création de PTCE multi-filières dans des « zones blanches ESS » rurales et/ou urbaines ;
 2. des PTCE de filière stratégique dans l'après-Covid (par exemple santé ou mobilité-incluant la logistique).
- contribuer à la relocalisation d'activités et à la création d'emplois en partant des besoins du territoire dans des secteurs compatibles avec la transition écologique et intégrant la transformation numérique.

Les deux indicateurs prioritaires du redéploiement des PTCE concernent :

- la création et le maintien de l'emploi de proximité ;
- la transition écologique des acteurs de l'économie de proximité.

4.2 CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le présent diagnostic fait ressortir quelques prérequis concernant la caractérisation des PTCE, se reflétant dans les propositions en faveur de leur redéploiement développées dans la partie suivante, qu'il convient de garder à l'esprit :

- Malgré la diversité des PTCE existants et la multiplication ces dernières années de diverses dynamiques de coopération territoriales s'inscrivant dans les démarches parfois proches (tiers-lieux, pôles alimentaires, territoires zéro chômeur de longue durée, pôles territoriaux de coopération associatif, etc.), il est important de cibler les PTCE clairement identifiés, c'est-à-dire les signataires actuels (et à venir) de la charte PTCE, afin d'éviter une dilution des dynamiques territoriales ;
- Sans les opposer, il est important d'admettre une diversité de PTCE autour de deux grands types :
 - des PTCE entrepreneuriaux visant un modèle économique serviciel à dominante marchande, spécialisés dans une filière ou multi-filières,
 - des PTCE, à dominante associative, d'animation de la coopération, avec un modèle davantage subventionnel.

Afin que le redéploiement des PTCE puisse réussir, il semble, au-delà des propositions concrètes détaillées dans la partie suivante, essentiel de :

- Donner une impulsion politique nationale forte pour le redéploiement, tout en laissant au niveau régional une capacité à contribuer à l'animation des PTCE ;
- Mettre le sujet du redéploiement des PTCE en débat au Conseil Supérieur de l'ESS ;
- Éviter les appels à projet « concours de beauté » (des gagnants, des perdants ; risques d'opportunisme), en privilégiant un process continu d'accompagnement au redéploiement des PTCE et opter plutôt pour l'inscription durable des PTCE dans les politiques contractuelles État/collectivités territoriales existantes (telles que par exemple les CRTE) ou à créer, des politiques de relance et des politiques communautaires européennes ;
- Mobiliser les grandes entreprises de l'ESS sur le redéploiement des PTCE (mutuelles d'assurance et de santé, banques coopératives, coopératives de distribution, etc.).



4.3 PROPOSITIONS

Les présentes propositions constituent une matière issue d'une réflexion collective piloté par le Labo de l'ESS, vouée à être déclinée en un plan d'action stratégique dans une seconde phase de ce travail collaboratif d'acteurs et de réseaux historiquement impliqués dans la promotion des PTCE. La palette de ces pistes d'action en faveur d'un redéploiement des PTCE est volontairement la plus large possible. Les différentes propositions s'adressent aux acteurs diversifiés, tout en accordant une attention particulière au positionnement et leviers d'action propres au Secrétariat d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable.

1. RELANCER COLLECTIVEMENT LA DYNAMIQUE NATIONALE DES PTCE

État

- **Organiser début 2021 un événement national « Redynamisation des PTCE » au Ministère de l'Économie et des Finances** pour marquer la place des PTCE dans la politique de relance et mobiliser les acteurs économiques.
- Cet événement sera ouvert à tous les PTCE, aux dynamiques territoriales se reconnaissant dans ces pôles (tiers-lieux, pôles alimentaires, pôles territoriaux de coopération associatifs etc.), aux réseaux de l'ESS, aux réseaux de TPE-PME, aux représentants des associations de collectivités locales, aux financeurs, etc. Il mettra notamment en valeur des exemples de PTCE témoignant concrètement des effets transformateurs sur les territoires de ces dynamiques et les collectivités et entreprises engagées auprès de ces PTCE. La ministre pourra y faire des annonces sur les suites à donner, et lancer éventuellement la phase suivante du travail de diagnostic consistant en la déclinaison des propositions retenues en un plan d'action stratégique et sa mise en œuvre.

État

- **Inscrire à court terme le suivi** du redéploiement des PTCE, dans le cadre du **Conseil supérieur de l'ESS**, en présence des principaux ministères concernés (DGEFIP, Trésor, ANCT) et associations d'élus locaux.

État,
Acteurs
de l'ESS

- **Actualiser collectivement la charte des PTCE**, ciment d'une culture d'intervention commune des PTCE, notamment afin de préciser les caractéristiques et la proposition de valeur des PTCE en reconnaissant pleinement leur mission de recherche et développement ainsi que le rôle qu'ils peuvent être amenés à jouer dans l'animation de l'ESS à l'échelle infrarégionale. Ce travail d'actualisation collectif de la charte pourrait être lancé début 2021 à l'occasion de l'événement national de redynamisation des PTCE (voir plus haut).

2. FINANCER LA CONSOLIDATION DES PTCE

État,
Investisseurs
solidaires

→ Lancer un appel continu à manifestation d'intérêt, piloté nationalement, donnant lieu à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les PTCE en phase de consolidation.

Pour ces PTCE en consolidation, les conventions réaliseront des apports au cas par cas dégressifs sur 5 ans, si subventions ou en fonds propres (SCIC), en fonction du modèle économique du PTCE.

Le champ de ces conventions est économique : bâtiment, énergie, recyclage, circuits courts alimentaires, services à la personne, etc. L'objectif vise la création d'activités et d'emplois et la cohésion sociale, avec des indicateurs de résultat correspondants.

État,
Régions

→ Financer les fonctions de Recherche & Développement, technologique et sociale des PTCE :

- Reconnaître une R&D sociale et y dédier, à l'instar de la R&D technologique, des financements (crédit d'impôt, réductions fiscales : voir rapport Schatzman...);
- Favoriser un déploiement significatif de Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) au sein des PTCE ;
- À l'échelle des régions, dédier des financements à des chaires ESS pour des projets (accompagnement, co-production) menés en partenariat avec les PTCE.

État,
Entreprises

→ Favoriser la création, au niveau national ou local, d'un ou plusieurs club(s) d'entreprises de l'ESS et d'entreprises de proximité partenaires de la relance des PTCE. Parallèlement, faire évoluer la fiscalité afin que les fonds de dotation et les fondations puissent financer les PTCE et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). En effet, les PTCE et les SCIC ne peuvent actuellement obtenir de rescrit fiscal, alors que le mécénat privé représente un levier de financement significatif de ces dynamiques de coopération.

État,
Régions

→ Dédier des financements régionaux spécifiques à des PTCE plus matures assurant sur leur territoire des fonctions de :

- sensibilisation et animation à/de l'ESS à l'échelle infrarégionale, en lien étroit avec les CRESS qui, dans certaines vastes régions, n'ont pas les moyens de couvrir l'ensemble des territoires. Les PTCE, comme les réseaux régionaux (URSCOP, France Active, etc.), peuvent jouer le rôle de relais des CRESS.
- accompagnement et incubation par les PTCE plus matures de projets émergents du territoire, venant répondre aux besoins non ou mal couverts sur celui-ci (zones blanches).

Ces financements peuvent prendre la forme de la prestation de services, de conventionnements régionaux appuyés de la reconnaissance des PTCE comme service d'intérêt économique général (SIEG) ou bien venir s'inscrire dans des conventionnements État/Région/PTCE.

3. FINANCER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PTCE

État,
Investisseurs
solidaires

- Lancer des appels à manifestation d'intérêt, donnant lieu à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les PTCE en phase d'émergence.
À la différence du dispositif dédié aux PTCE en consolidation, ces conventions apporteront aux PTCE en émergence, au cas par cas, des **soutiens de fonctionnement structurels progressifs sur 5 ans**, en subventions en fonction du modèle économique du PTCE.
France Active pourrait financer sur fonds publics ces conventions pluriannuelles d'objectifs pour PTCE en émergence et assurer le cas échéant une fonction d'accompagnement des acteurs.

État,
Régions,
Entreprises

- Les points évoqués au sujet des PTCE en consolidation, relatifs à la nécessité de **financer la mission R&D des PTCE** ainsi que de **mobiliser les entreprises de l'ESS et les entreprises de proximité comme partenaires de la relance des PTCE** restent également valables pour les PTCE en émergence.

État

- Pendant les 5 premières années d'existence d'un PTCE, ne pas taxer les différents échanges commerciaux entre ses membres.

Collectivités
territoriales

- Afin de soutenir l'émergence des PTCE plus spécifiquement **dans les « zones blanches ESS »** (zones dépourvues d'écosystème ESS, souvent éloignées de métropoles) :
 - **Organiser des « appels à idées »**, s'inspirant de la démarche « Dynamiques territoriales » engagée par la Fondation de France sur les zones fragiles et s'appuyant sur les méthodes de mobilisation des habitant.e.s et acteurs locaux en faveur de l'émergence de projets entrepreneuriaux (Start-Up de Territoire, hackathon, forum ouvert, débat mouvant...).
 - **Engager des acteurs d'accompagnement** de projets ESS pour des missions d'accompagnement de proximité des acteurs de terrain dans le passage de l'idéation à la concrétisation des projets.
 - **Mettre en place une incitation fiscale** (exonération d'impôts locaux) pour toute entreprise ESS initiatrice d'un PTCE en « zone blanche ESS ».

Régions

- Financer par les Régions des dispositifs de transfert de savoir-faire (TSF) de pair à pair, à l'échelle régionale, **des PTCE plus matures vers les PTCE émergents** (animés dans le cadre de l'instance d'animation régionale des PTCE détaillée dans la 8e proposition de ce rapport). Ces financements peuvent prendre la forme de la prestation de services, des conventionnements régionaux appuyés de la reconnaissance des PTCE comme service d'intérêt économique général (SIEG) ou bien de venir s'inscrire dans des conventionnements État/Région/PTCE.

4. ACCOMPAGNER LE REDÉPLOIEMENT DES PTCE

État,
Régions,
Acteurs
de l'ESS

- Mobiliser et adapter les dispositifs d'accompagnement existants (Dispositif local d'accompagnement dédié, France Active, Caisse des dépôts, Coorace...) à destination des PTCE plus matures sur la consolidation de leur modèle économique et de leur gouvernance. Il est important que ces accompagnements puissent s'inscrire dans le moyen/long terme.

État,
Régions,
Acteurs
de l'ESS

- Dédier une ingénierie d'accompagnement spécifique à l'émergence de PTCE, et notamment en « zones blanches ESS » (cf. point 3) : diagnostic, mobilisation des acteurs, idéation, coopération territoriale (se distinguant de l'accompagnement à la création d'activité).

État,
Acteurs
de l'ESS

- Mettre en place un programme de transfert de savoir-faire de pair à pair, entre PTCE, à l'échelle nationale et européenne, piloté et financé par l'intermédiaire d'un nouveau Conseil national des PTCE (cf. pilotage du transfert de savoir-faire entre territoires French Impact par l'Avise).

5. IDENTIFIER LES PROGRAMMES PUBLICS NATIONAUX ET EUROPÉENS MOBILISABLES

État,
Investisseurs
solidaires,
Collectivités
territoriales

- Impliquer les PTCE existants et en cours d'émergence dans les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) :
 - Mobiliser les PTCE (communication, outillage) existants sur les territoires concernés par les CRTE afin qu'ils soumettent, d'ici juin 2021, leurs projets d'investissement sur les filières porteuses de transition écologique.
 - Susciter l'émergence de nouveaux PTCE autour des projets pouvant s'inscrire dans les CRTE. Des contrats de 5 ans pourront être mis en place :
 - 1 an de mise en place du PTCE, financée par des fonds publics ;
 - 1 an de fonctionnement financé par l'État à hauteur d'un tiers et par les collectivités territoriales à hauteur de deux tiers ;
 - 3 ans de fonctionnement soutenu par l'État et les collectivités territoriales de manière dégressive, complétés progressivement par les ressources propres du PTCE issues de la vente de services ou de biens.

État,
Régions

- Mobiliser les financements européens :
 - Politiques stratégiques en cours : Green Deal, Plan européen pour l'économie sociale
 - Dispositifs existants : Fonds social européen (FSE), Fonds européen de développement régional (FEDER)

6. AMÉLIORER LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LEUR IMPLICATION

Acteurs de l'ESS, Collectivités territoriales

- Positionner les PTCE comme acteurs locaux de la sensibilisation et de l'accompagnement à la coopération territoriale, en complémentarité avec les acteurs ESS et de transitions ainsi que des réseaux de soutien à l'entrepreneuriat déjà présents sur leur territoire : coopérations à susciter dans le cadre des démarches type « Start-Up de Territoire », hackathon, conventions citoyennes locales, contrats à impact social etc. ainsi que dans les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat collectif auprès de jeunes.

Entreprises

- Positionner des PTCE comme acteurs ressources et vecteurs potentiels de responsabilité territoriale des entreprises (transition écologique, relocalisation d'activités) : sensibilisation à faire en entreprise, coopérations à susciter.

7. FORMER LES POUVOIRS PUBLICS AUX PTCE ET PLUS LARGEMENT À LA COOPÉRATION TERRITORIALE AU SERVICE DES TRANSITIONS

État, Collectivités territoriales

- Mettre en place des formations-sensibilisations pratiques (études de cas, visites apprenantes sur le terrain...) notamment à destination des élus et techniciens des collectivités territoriales d'une part, et des services déconcentrés de l'État d'autre part, en s'appuyant sur les acteurs de l'ESS (Institut des territoires coopératifs, RTES, etc.) ainsi que les instituts de formation des ministères et, en région, les Instituts régionaux d'administration (IRA), sur le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'Institut national des études territoriales (INET) et les organismes de formation des collectivités, afin de :

- faire connaître les PTCE et plus largement les différentes formes de coopération territoriale au service des transitions ainsi que les complémentarités et passerelles existantes entre elles ;
- expliciter les intérêts mutuels ainsi que les modalités d'interactions entre les PTCE, les dynamiques de coopération territoriale et les pouvoirs publics ;
- mettre en avant la coopération comme un mode d'interaction aussi fructueux que la concurrence ;
- mettre en avant que le développement économique local durable a un coût et est un investissement à impact, qui ne peut jamais s'autofinancer pleinement ;
- outiller la transversalité au sein des services publics.



8. ORGANISER L'ANIMATION NATIONALE ET RÉGIONALE DES PTCE



→ Créer à moyen terme un Conseil national des PTCE en charge d'animer durablement la dynamique :

- **Présidée par une personnalité qualifiée, cette instance comprend une quinzaine de membres** : 1/3 représentants de PTCE ; 1/3 acteurs et réseaux ESS historiquement impliqués dans la promotion et l'animation des PTCE ; 1/3 chercheurs et financeurs. ;
- **Cette instance, sans création d'une personnalité morale nouvelle, s'appuie sur un opérateur existant** qui assure les fonctions d'animation et de gestion budgétaire ;
- Elle remplit **les missions suivantes** :
 - représentation à l'échelle nationale et européenne ;
 - organisation de rencontres biennales nationales des PTCE ;
 - référencement des acteurs ;
 - observation : production de données, évaluation, vulgarisation des résultats, formulation de propositions ;
 - services supports : information (relayer l'actualité du réseau, orientation...) et outillage (co-production avec le réseau et mise à disposition de fiches pratiques, de tutoriels sur les aspects de montage et de développement - juridiques, économiques, de montage des coopérations, communication... - des PTCE) ;
 - financement de la recherche sur les coopérations territoriales et les PTCE (organiser un concours de bourses pour doctorants) ;
 - financement du transfert de savoir-faire de pair à pair échelle France ou Europe (« Erasmus PTCE ») dans le cadre de visites apprenantes et de jumelage.
- L'activité du Conseil national des PTCE peut reposer sur les :
 - financements publics dédiés (État, FSE), versés à l'opérateur en charge de l'animation et de la gestion budgétaire de l'instance ;
 - apports en ressources humaines des membres pour certaines fonctions (travaux d'enquête, réalisation de monographies, animation de séminaires, etc.), rémunérés à ce titre au budget ;
 - mécénat.



→ Créer, si la densité locale en PTCE le justifie, des instances d'animation régionales des PTCE :

- En fonction de paysages institutionnels et d'acteurs ESS locaux, ces instances régionales sont **portées par des collectifs** constitués notamment des Chambres Régionales de l'ESS (CRESS), des PTCE et d'autres acteurs territoriaux (collectivités, services déconcentrés de l'État, acteurs de l'accompagnement des projets de l'ESS).
- Ces instances remplissent les **missions suivantes** :
 - représentation des PTCE sur le plan régional, en assurant une fonction d'interface avec les Conseils régionaux ;
 - récolte et mise à disposition des données à l'instance d'animation nationale ;
 - alimentation (en lien avec les PTCE et autres acteurs institutionnels ESS de la région) et relais des services supports de l'instance d'animation nationale ;
 - animation du transfert de savoir-faire de pair à pair à l'échelle régionale, éventuellement également dans une logique de filières ;
 - appui, en articulation avec les politiques nationales et régionales, au développement de PTCE dans les « zones blanches ESS » ;
 - animation et financement des réseaux locaux de recherche sur les coopérations territoriales et les PTCE.
- L'activité de ces instances régionales peut reposer sur les :
 - cotisations des PTCE adhérents ;
 - apports en ressources humaines des membres ;
 - autres financements (membres, collectivités, mécénat).





ANNEXE

RÉSULTATS COMPLETS DE L'ENQUÊTE

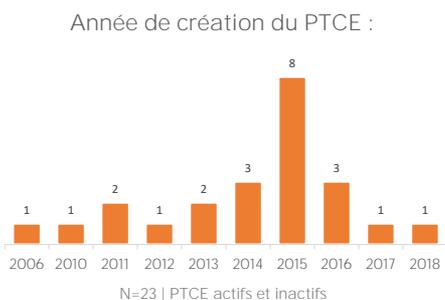
La présentation intégrale et l'analyse des données recueillies dans le cadre de l'enquête en ligne sont présentées ci-dessous.

Elles sont le plus souvent restituées sous formes de schémas qui servent de bases à l'analyse. Pour chacun de ces schémas, le nombre des répondant-e-s (indiqué sous la forme « N=... ») et l'échantillon (PTCE « actifs » et/ou PTCE « inactifs ») sont précisés. Le choix de l'échantillon varie selon la nature des données, avec pour but de donner une représentation la plus cohérente des PTCE et de leur action.

Au sein d'un graphique, les éléments en bleu désignent une réponse donnée par un PTCE lorsque le questionnaire proposait l'option « autre réponse ». Le faible pourcentage associé s'explique donc par le fait que cette option n'était pas proposée initialement par l'enquête.

DATE DE CRÉATION

Des créations de PTCE témoignant de l'attrait durable pour cette dynamique et du rôle d'accélérateur du soutien étatique



L'analyse des années de création des PTCE rend compte de la logique progressive du développement de ces dynamiques de coopération. Les appels à projets interministériels de 2013 et 2015 ainsi que la loi de 2014 sont venus qualifier et reconnaître des pôles de coopération dont certains existent depuis déjà plusieurs années, le plus ancien des répondants ayant été créé en 2006.

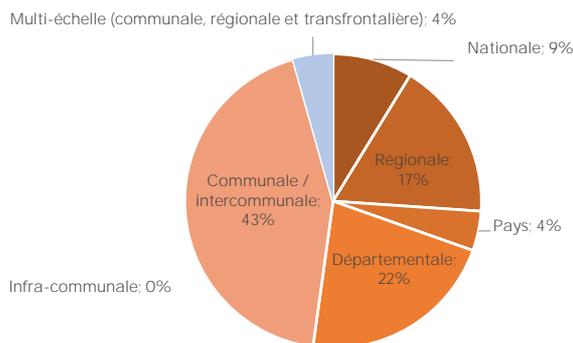
Les appels à projets ont permis de renforcer la dynamique d'émergence : plus de la moitié des PTCE ayant répondu à l'enquête se sont constitués entre 2013 et 2015 (57%).

D'autres PTCE continuent de se créer après 2015 ce qui témoigne d'un intérêt durable pour cette forme de coopération territoriale.

TERRITOIRES D'ACTION

Des échelles d'actions variées, principalement locales

Votre échelle d'action est-elle :

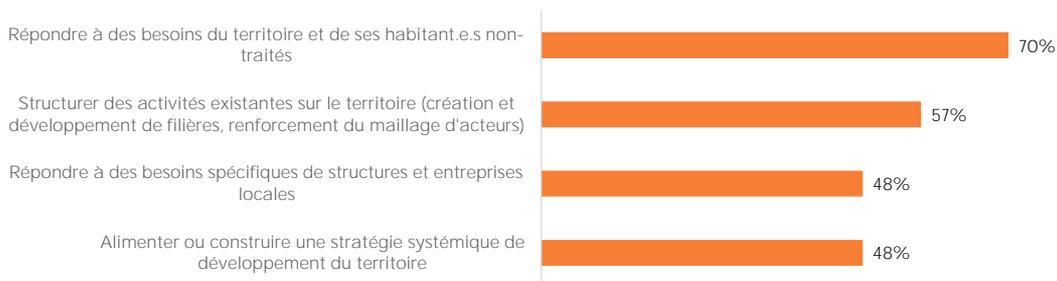


Si, par définition, l'action d'un PTCE s'inscrit toujours dans un cadre territorial, la nature du territoire varie grandement. C'est cependant à l'échelle **communale et intercommunale** que la part la plus importante (43%) des PTCE agit et leur territoire d'action ne dépasse que rarement le cadre régional.

RAISONS D'ÊTRE ET ACTIVITÉS

Des activités majoritairement servicielles en faveur de la résilience des territoires et de leurs acteurs

Quels sont les besoins qui ont présidé à la création du PTCE ?



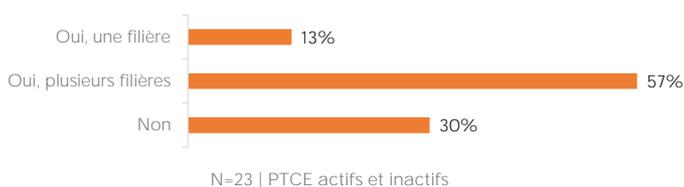
N=23 | PTCE actifs et inactifs

La plupart des PTCE se constituent pour répondre à plusieurs formes de besoins. Parmi celles-ci, la plus courante est la réponse à des **besoins non-traités du territoire et de ses habitants** (70%). 57% des PTCE interrogés déclarent aussi s'être créées pour **structurer des activités déjà existantes**, tandis que 48% d'entre eux visent à **apporter des solutions aux entreprises locales** ou à **participer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial**.

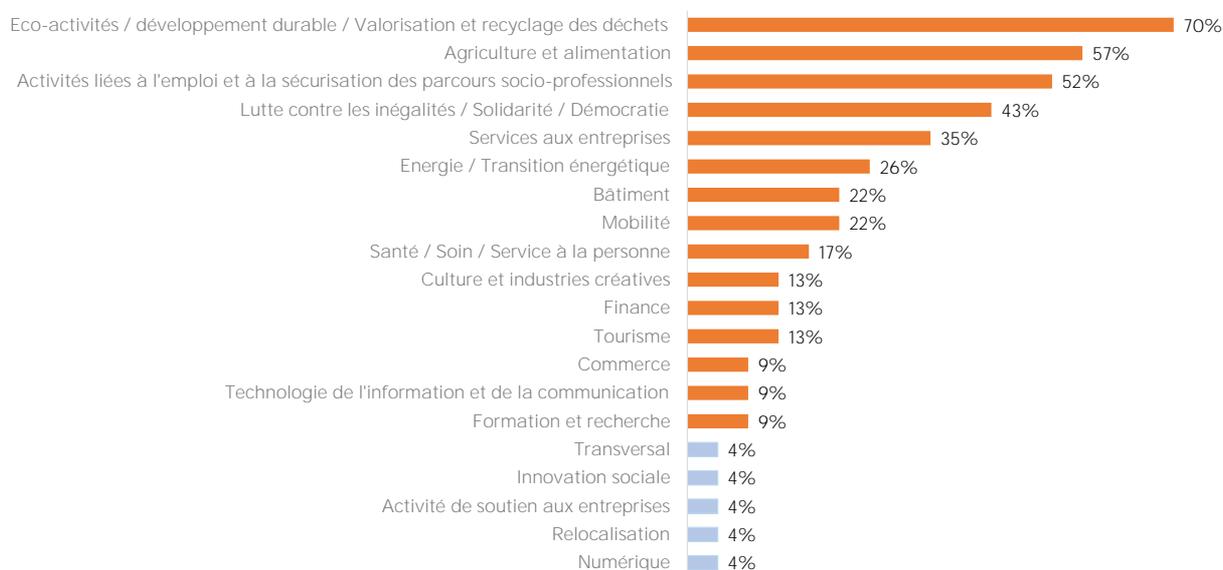
Les logiques d'action des PTCE oscillent donc entre **deux idéaux-types** : les PTCE axés sur le **développement territorial** et les PTCE axés sur le **développement de filières**. La grande majorité des PTCE se situe cependant entre ces deux orientations types en mêlant plus ou moins fortement ces deux logiques.

Ainsi, 70% des PTCE organisent leur activité dans le cadre de filières spécifiques, et cela, dans la majorité des cas (57%), dans le cadre de plusieurs filières. Un peu moins d'un tiers (30%) ne s'inscrivent pas dans une logique de filière.

L'activité de votre PTCE s'organise-t-elle spécifiquement autour d'une ou plusieurs filières :



Secteur(s) d'activité de votre PTCE :

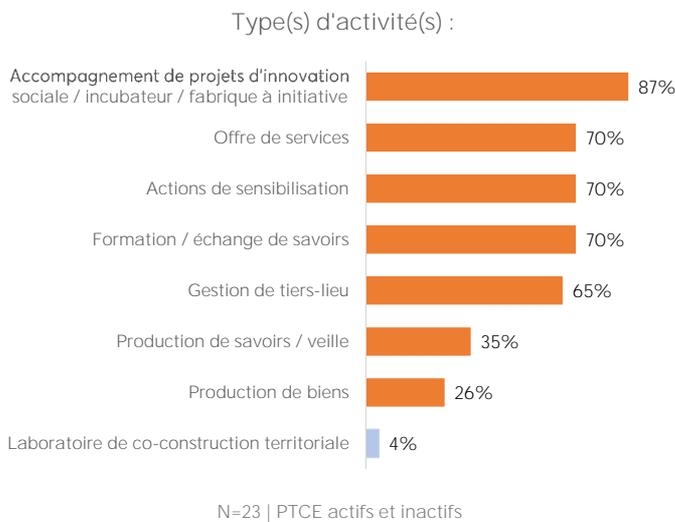


N=23 | PTCE actifs et inactifs

Concernant les secteurs d'activité, 3 concernent plus de la moitié des PTCE : les activités liées au développement durable (70%), l'agriculture et l'alimentation (57%) et les activités liées à l'emploi et le parcours socio-professionnel (52%). Les activités liées à la solidarité et à la démocratie (43%), aux services aux entreprises et au secteur de l'énergie et de la transition énergétique (26%) concernent quant à elles plus d'un quart des répondant-e-s. Ces résultats sont en cohérence avec ceux observés lors de l'enquête de 2017⁶.

Les PTCE sont donc fortement engagés dans les secteurs clés de la résilience territoriale.

⁶ Retrouvez la synthèse de l'enquête d'analyse des PTCE de 2017 : http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/enquete_d_analyse_ptce.pdf



Les activités des PTCE sont **majoritairement servicielles**. La production de biens ne concerne que 26% des PTCE de l'enquête.

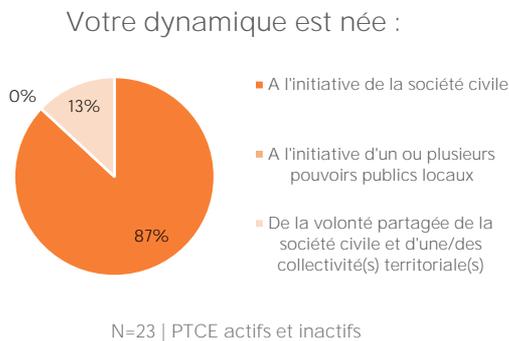
Les réponses témoignent notamment du rôle de **catalyseurs territoriaux de projets** assumé par les PTCE : 87% d'entre eux déclarant avoir une activité d'accompagnement de projets. Un répondant qualifie par ailleurs l'activité du PTCE de « laboratoire de co-construction territoriale ».

Les PTCE sont aussi engagés dans la production de savoirs (35%) et surtout dans leur transmission et leur échange (70%). Ils jouent à ce titre un rôle important de « **passeurs de savoirs** » et, dans une moindre mesure, mais de façon néanmoins importante, d'« **incubateurs** » d'idées et de **réflexion prospective**.

Par ailleurs, près des deux-tiers des PTCE de l'enquête assurent la **gestion d'un tiers-lieu**, ce qui témoigne de la forte complémentarité entre ces deux types de dynamiques collectives.

MEMBRES ET FORMES DE COOPÉRATION

Des dynamiques très majoritairement initiées par la société civile

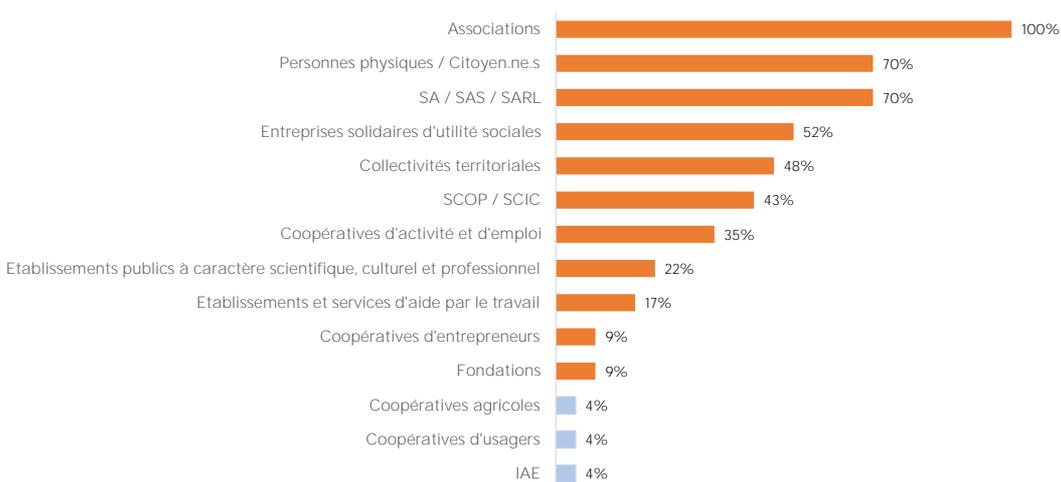


Contrairement à d'autres dynamiques collectives de territoire (telles que les projets alimentaires territoriaux par exemple), les PTCE sont des démarches très largement **initiées et portées par la société civile**. Ainsi, sur l'échantillon de l'enquête, 87% des PTCE ont été créés à l'initiative de la seule société civile et 13% à l'initiative partagée de la société civile et des collectivités territoriales. Les collectivités interviennent donc généralement dans un second temps, en tant que parties prenantes et soutiens de la dynamique, et non en tant que fondatrices de celle-ci.

Des dynamiques majoritairement en extension et fortement ancrées dans l'économie sociale et solidaire

L'analyse du nombre de membres des PTCE en activité révèle une **dynamique extensive forte**. En effet, alors que les PTCE comptent en moyenne 7 membres fondateurs, les PTCE « actifs » comptent aujourd'hui 28 membres en moyenne. Ces PTCE ont gagné 19 membres depuis leur création en moyenne.

Typologie des membres de votre PTCE :



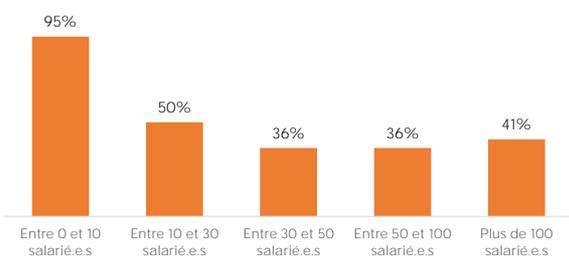
N=23 | PTCE actifs et inactifs

En ce qui concerne la typologie de ces membres, on observe une **très forte présence des structures de l'économie sociale et solidaire** : la totalité des PTCE répondants comptent dans leurs membres des associations, un peu plus de la moitié (52%) comprennent des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS), 43% des sociétés coopératives et participatives (SCOP) ou des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et un peu plus d'un tiers (35%) des coopératives d'activité et d'emploi (CAE).

Une très grosse majorité (70%) des PTCE compte en son sein des **citoyen-ne-s** et des **sociétés anonymes (SA), par actions simplifiées (SAS) ou à responsabilité limitée (SARL)**.

Alors que la définition des PTCE fait explicitement référence aux **établissements supérieurs et de recherche**, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ne sont membres que de 22% des PTCE répondants.

Votre PTCE comprend des structures avec :



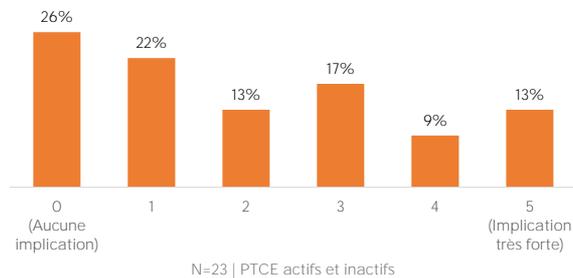
N=22 | PTCE actifs et inactifs

En termes de taille, outre les structures comptant entre 0 et 10 salarié.e-s qui sont présentes dans presque tous les PTCE, on retrouve dans la plupart d'entre eux des **structures de tailles très diverses**, jusqu'à plus de 100 salariés.

Pouvoirs publics locaux et habitant-e-s, des acteurs modérément impliqués dans les PTCE

Les dynamiques de coopération, pour réellement « faire système » sur leur territoire, s'appuient sur deux types d'acteurs : les **pouvoirs publics locaux** et les **habitant-e-s**. Les premiers disposent d'une visibilité forte et transversale du territoire mais aussi de moyens financiers et d'autres leviers de soutien, tels que les politiques d'accès au foncier par exemple. Les seconds vivent sur le territoire. Ce sont elles-eux qui connaissent le mieux à la fois les ressources et les besoins du territoire et de ses acteurs. Le degré d'implication de ces deux types d'acteurs varie cependant en fonction des dynamiques, et du contexte politique, social, de la culture du territoire. Cette diversité se retrouve chez les PTCE.

Degré d'implication des pouvoirs publics locaux
dans la dynamique portée par le PTCE :



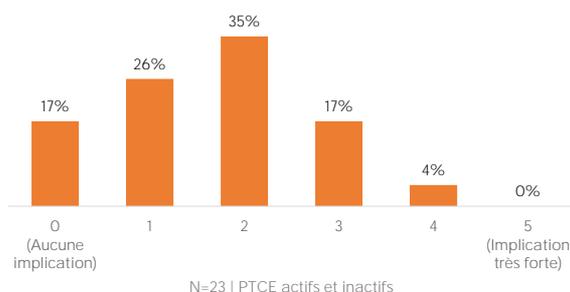
Le **degré d'implication des pouvoirs publics locaux dans les PTCE** interrogés varie d'une absence d'implication pour 26% d'entre eux à une très forte implication pour 13%, un résultat en cohérence avec la part de dynamiques issues de la volonté conjointe de la société civile et des pouvoirs publics locaux.

Sur une échelle croissante allant de 0 à 5, on peut observer que près de la moitié (48%) des sondé-e-s rapporte une implication des pouvoirs publics dans leur dynamique de coopération égale ou inférieure à 1. La moyenne des résultats demeure donc relativement faible (2) et s'avère nettement plus réduite chez les PTCE « inactifs » (1) que chez les PTCE « actifs » (2,2). Le sens de causalité expliquant cette différence de résultats entre « actifs » et « inactifs » est difficilement déterminable et sûrement double : un faible degré d'implication des collectivités pourrait être l'une des variables expliquant l'inactivité de certains PTCE mais, *a contrario*,

il pourrait aussi s'expliquer par d'autres raisons liées à la dynamique des PTCE en question.

Les PTCE ayant rapporté un fort degré d'implication des pouvoirs publics locaux évoquent notamment des projets co-portés ou une implication via la participation au sociétariat au sein d'une SCIC. *A contrario*, les PTCE faisant part d'une implication faible des pouvoirs publics locaux évoquent un manque de visibilité de la dynamique, une certaine « méfiance » de la part des acteurs publics pouvant résulter d'un sentiment de concurrence vis-à-vis de leur propre action, des divergences politiques et idéologiques ou encore un désaccord sur les finalités du projet du PTCE.

Degré d'implication des habitant-e-s dans la dynamique portée par le PTCE :

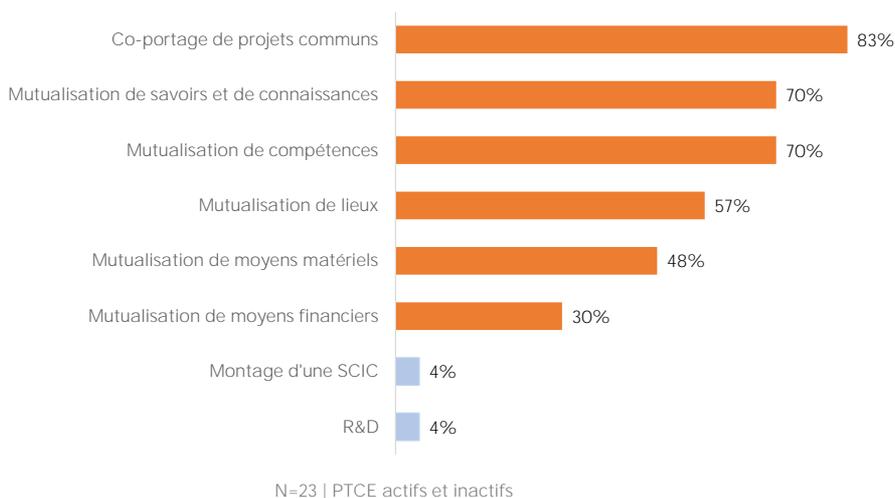


Pareillement à l'implication des pouvoirs publics locaux, celle des habitants demeure relativement modérée avec une moyenne de 1,6 sur l'ensemble des PTCE interrogés, avec une nouvelle fois, un écart significatif entre PTCE « actifs » (avec une moyenne de 1,8) et PTCE « inactifs » (avec une moyenne de 0,8). Cependant, les résultats sur l'implication des habitant-e-s sont plus concentrés autour des valeurs moyennes-basses (1, 2 et 3). Relativement peu de PTCE n'impliquent pas du tout les habitant-e-s dans la dynamique et aucun ne constate une implication très forte de ces derniers-ères.

Les raisons d'une implication modérée des habitant-e-s dans la dynamique de coopération sont principalement un manque de connaissance du PTCE et de son action de la part du grand public et/ou une activité qui n'est que peu ou pas du tout tournée vers les habitant-e-s du territoire.

Des coopérations portant plus souvent sur l'action commune et le partage de connaissances et compétences que sur les mutualisations matérielles et financières

Principales modalités de la coopération :

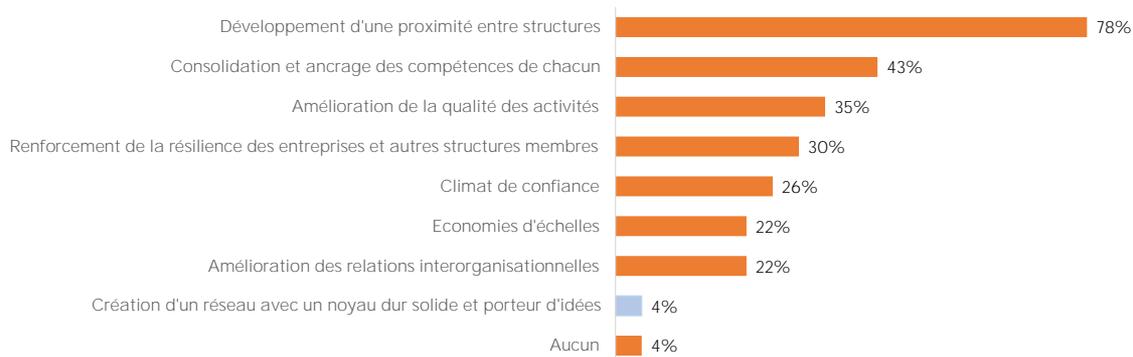


Conformément aux résultats de l'enquête de 2017, il apparaît que les coopérations et mutualisations développées dans le cadre des PTCE concernent en premier lieu le co-portage de projets (pour 83% des PTCE interrogés) et des éléments immatériels : savoirs et connaissances, compétences (pour 70%). Bien que concernant une part non-négligeable des PTCE sondés, les mutualisations matérielles, à savoir des lieux et des moyens matériels et financiers, sont moins courantes.

Résultats de la coopération : renforcement des structures membres et des coopérations entre elles, influence sur les logiques des acteurs externes à la dynamique

Sans proposer une analyse d'impacts détaillée des actions des PTCE, il est important de s'intéresser dans ce diagnostic aux principaux résultats des coopérations qu'ils produisent. Ceux-ci concernent deux niveaux : les résultats au sein de la dynamique et de ses membres et les résultats vis-à-vis des autres acteurs du territoire.

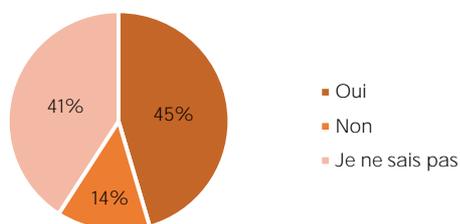
Quels sont, selon vous, les résultats majeurs de la dynamique de coopération au sein de votre PTCE ?



N=23 | PTCE actifs et inactifs

Les résultats des PTCE vis-à-vis de leurs membres concernent principalement le **développement de proximité** entre eux (pour 78% des PTCE) mais aussi leur **renforcement général**, par la consolidation de leurs compétences (pour 43% des PTCE), par l'amélioration de la qualité des activités (pour 35% des PTCE) et le renforcement de leur résilience (pour 30% des PTCE). La coopération est aussi productive d'un climat de confiance (pour 26% des PTCE), génératrice d'économies d'échelles (pour 22% des PTCE) et d'une amélioration des relations inter-organisationnelles (pour 22% des PTCE).

Votre PTCE a-t-il contribué à faire évoluer le comportement d'acteurs du territoire qui n'en sont pas membres ?



N=22 | PTCE actifs et inactifs

Concernant l'influence des PTCE sur les acteurs de leur territoire qui ne figurent pas parmi ses membres, les résultats révèlent un impact certain (45% des PTCE estiment avoir contribué à l'évolution du comportement d'acteurs extérieurs au PTCE sur leur territoire) mais difficilement évaluée ou évaluable pour beaucoup (41% répondent « je ne sais pas » à cette question).

ANIMATION ET GOUVERNANCE

Une animation majoritairement portée par une structure préexistante au PTCE

L'animation du PTCE est assurée :



N=23 | PTCE actifs et inactifs

La quasi-totalité des PTCE voient leur animation assurée par une **structure spécifique**.

Seuls 9% ne sont pas dans ce cas.

Lorsque l'animation est assurée par une structure, cela peut prendre deux formes :

1. La structure peut être une structure porteuse, c'est-à-dire une structure ayant sa propre activité et assumant de surcroît l'animation du PTCE. C'est le cas pour la majorité des PTCE interrogés (52%).
2. La structure peut être une **cellule d'animation**, c'est-à-dire une structure juridique autonome créée spécifiquement pour porter le pôle et en assurer l'animation. C'est le cas pour 39% de l'échantillon.

Une animation principalement assurée par des structures associatives

Statut juridique de la structure porteuse :



N=12 | PTCE actifs et inactifs

Statut juridique de la cellule d'animation :



N=9 | PTCE actifs et inactifs

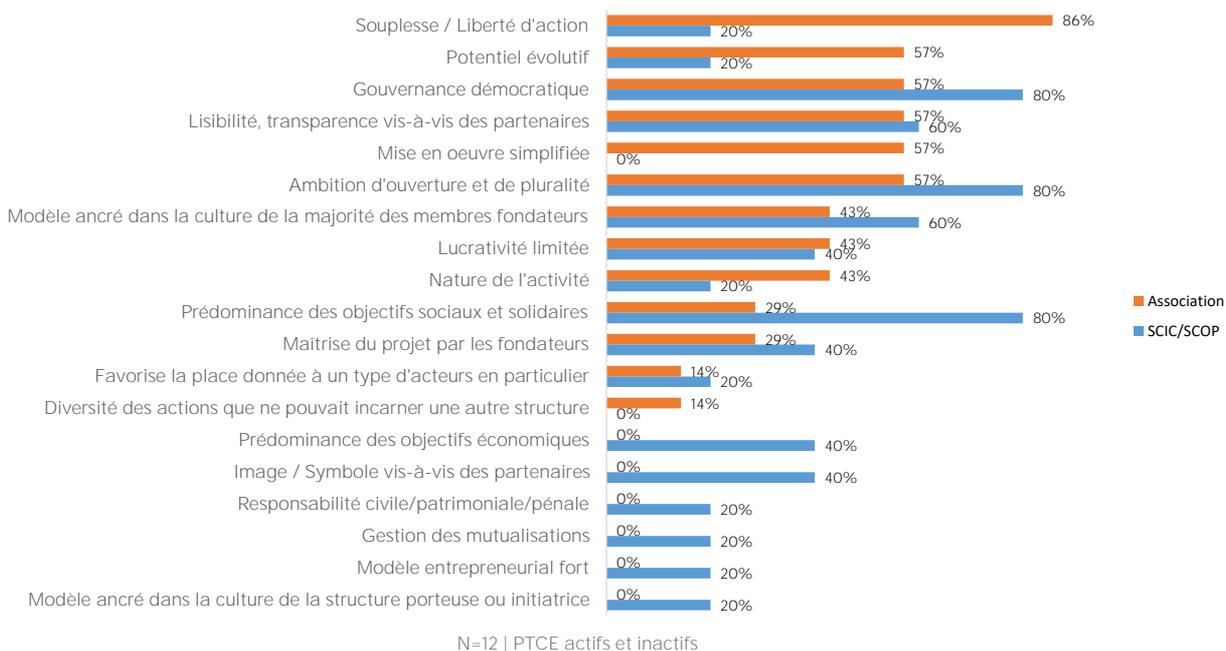
L'animation des PTCE est principalement assurée par des structures associatives (pour 71% des PTCE) et, dans une bien moindre mesure par des sociétés coopératives, principalement SCOP ou SCIC (pour 24% des PTCE).

Dans le cas des PTCE animés par une structure porteuse, les trois quarts (75%) des structures assumant cette fonction sont des associations, 17% sont des SCOP ou SCIC et un PTCE est porté par une société anonyme coopérative à capital variable.

Dans le cas des PTCE animés par une cellule d'animation, les deux tiers (67%) ont choisi

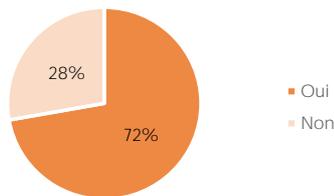
la forme associative, le reste ayant choisi de constituer une SCOP ou une SCIC. Le choix d'une structure associative s'explique principalement par la souplesse et la liberté d'action permise par cette forme juridique, par le caractère démocratique de sa gouvernance, l'ouverture et la lisibilité qu'elle permet, la simplicité de création et son potentiel évolutif. Pour les SCOP et SCIC, les principales raisons évoquées sont la gouvernance démocratique, l'ambition d'ouverture et de pluralité, la prédominance des objectifs sociaux et solidaires et le fait que ce modèle est ancré dans la culture des membres fondateurs.

Dans le cas d'une structure créée spécifiquement pour l'animation du PTCE (cellule d'animation), quelles étaient les raisons de ce choix de statut ?

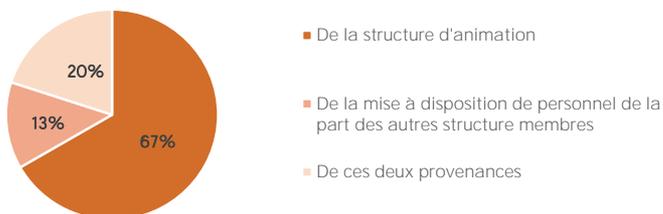


Des ressources dédiées à l'animation de la coopération dans la grande majorité des PTCE

Votre PTCE dispose-t-il d'un-e ou plusieurs salarié-e-s dédié-e-s à l'animation de la coopération ?

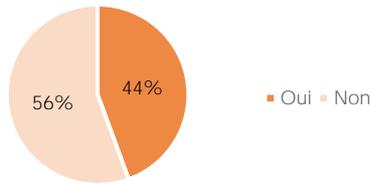


Ces ressources humaines dédiées à l'animation de la coopération proviennent :



Près des trois quarts (72%) des PTCE actifs disposent de ressources humaines salariées dédiées à l'animation de la coopération en leur sein. En moyenne, ces **ressources en ingénierie** sont équivalentes à 1,6 ETP. Dans 67% des cas, elles proviennent directement de la structure d'animation alors que, dans 13% des cas, ces ressources proviennent de la mise à disposition de la part de structures membres et, dans 20% des cas, elles proviennent de ces deux origines.

Votre PTCE dispose-t-il d'un·e ou plusieurs bénévoles dédié·e·s à l'animation de la coopération ?



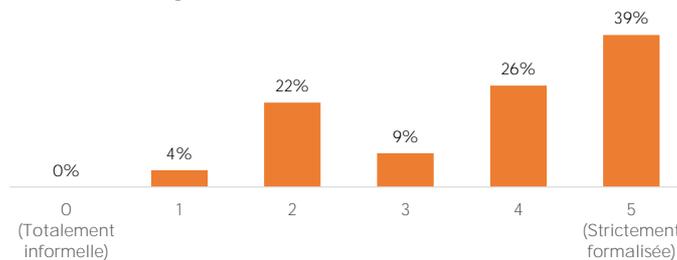
N=18 | PTCE actifs

Par ailleurs, 44% des PTCE actifs disposent de **ressources bénévoles dédiées à l'animation**.

Au total, les PTCE actifs interrogés évaluent à environ **42% la part de leur budget les dépenses liées à l'animation de la coopération**, près de la moitié des pourcentages donnés étant comprise entre 30% et 55%.

Une gouvernance majoritairement formalisée et partagée

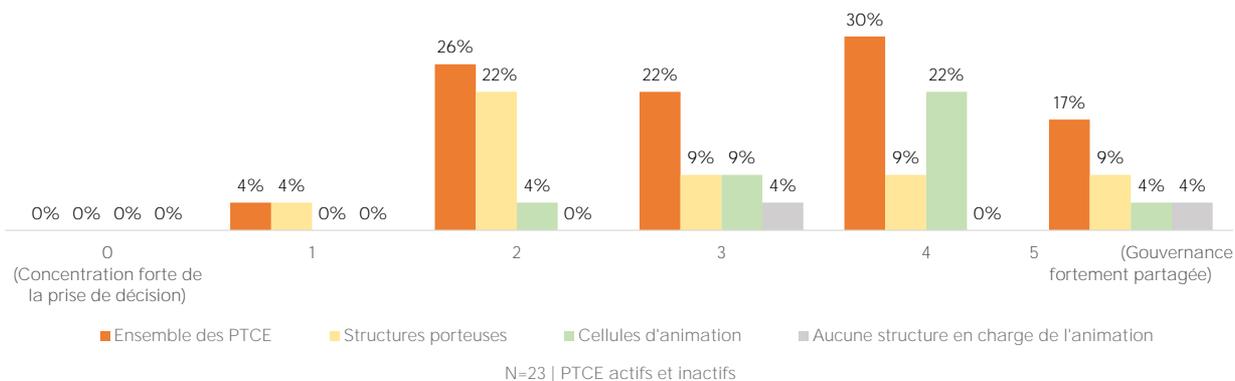
Quel est le degré de formalisation de la gouvernance de votre PTCE ?



N=23 | PTCE actifs et inactifs

La **gouvernance**, c'est-à-dire l'ensemble des règles et méthodes organisant la réflexion, la décision et le contrôle de l'application des décisions au sein d'un corps social, est au cœur de l'enjeu d'animation de la coopération au sein des PTCE parce qu'elle lui donne un cadre. Dans le cas des PTCE interrogés, cette gouvernance est **relativement fortement formalisée**. Elle peut notamment prendre la forme d'une charte (c'est le cas pour un tiers des répondant·e·s), mais aussi d'une convention ou encore d'un accord entre parties.

Quel est le degré de partage de la prise de décision au sein de votre PTCE ?

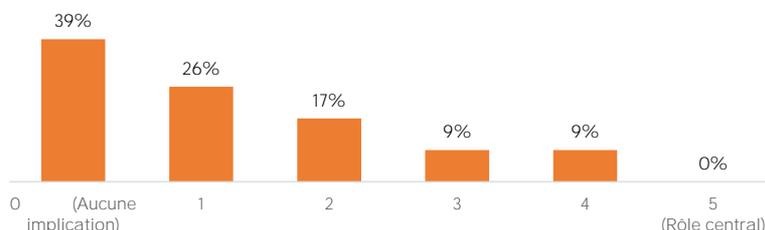


Bien que variable en fonction des PTCE, le **degré de partage de la prise de décision est relativement fort**, avec un indice (subjectif) de 3,2 sur une échelle croissante de 0 à 5.

Cette moyenne est sensiblement plus haute pour les PTCE dont l'animation est portée par une cellule d'animation (3,7) que pour les PTCE dont l'animation est portée par une structure porteuse (2,9). Cette différence résulte sûrement d'une dynamique de création du PTCE. Dans le premier cas, le choix de créer une structure *ad hoc* témoigne d'une volonté de formaliser un cadre « neutre » de participation à la décision pour les membres du PTCE, aucun n'assurant de rôle prépondérant dans son animation. Cette égalité formelle ne se traduit pas toujours par une neutralité réelle de la gouvernance du PTCE, les postes clés de la cellule d'animation pouvant être occupés par des personnes issues de ses structures membres les plus motrices, mais elle offre un cadre favorable au partage de la gouvernance. Dans le second cas, le portage de l'animation par une structure membre traduit parfois (mais pas nécessairement) le rôle « leader » que joue la structure porteuse dans l'activité et le fonctionnement du PTCE. Elle en est souvent l'initiatrice principale et porte une partie importante des ressources humaines et financières dédiées au PTCE.

Habitant-e-s et pouvoirs publics locaux, des acteurs peu impliqués dans la gouvernance des PTCE

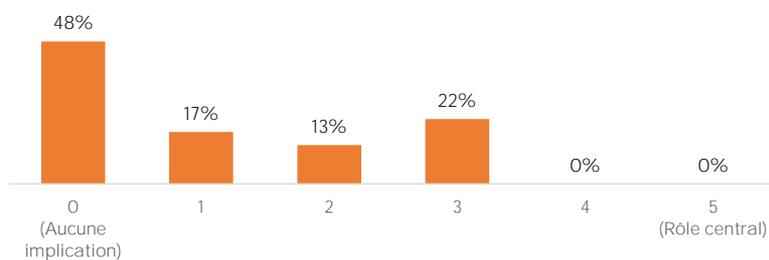
Quel est le degré d'implication des habitant-e-s dans la gouvernance ?



N=23 | PTCE actifs et inactifs

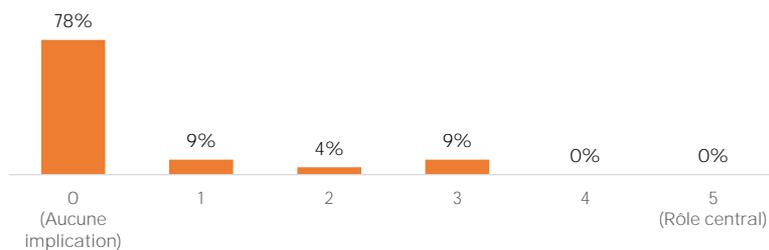


Quel est le degré d'implication des collectivités territoriales dans la gouvernance ?



N=23 | PTCE actifs et inactifs

Quel est le degré d'implication des services déconcentrés de l'Etat dans la gouvernance ?



N=23 | PTCE actifs et inactifs

Les habitant·e·s sont relativement faiblement impliqué·e·s dans la gouvernance (malgré quelques exceptions). De même pour les pouvoirs publics locaux, notamment les services déconcentrés de l'État.

Les raisons évoquées par les PTCE pour expliquer ce faible degré d'implication concernent principalement une différence de culture et de temporalité d'action, ou un intérêt faible vis-à-vis de l'action du PTCE.

Budget propre des PTCE

Votre PTCE dispose-t-il d'un budget ad hoc ou fait-il uniquement l'objet des dépenses fléchées dans les budgets de ses structures membres ?



N=23 | PTCE actifs et inactifs

Les PTCE relevant de dynamiques de coopération entre plusieurs membres, ils ne disposent pas nécessairement d'un **budget ad hoc**, c'est-à-dire propre à leurs actions. C'est cependant le cas pour 70% des répondants. Pour 30% des PTCE, leur budget correspond, *a contrario*, à la somme des dépenses fléchées par chaque structure membre.

Budgets des PTCE :



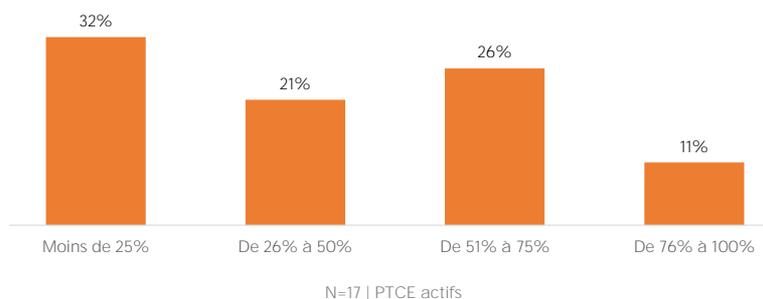
N=19 | PTCE actifs

Les budgets déclarés par les PTCE « actifs » ayant répondu à l'enquête oscillent entre 27 000€ et 750 000€. Si le **budget moyen de ces PTCE est de 247 000€**⁷, on remarque qu'une majeure partie se trouve en-dessous de 100 000€ (42%) ou entre 400 000 et 500 000€ (26%).

⁷ Ces chiffres tirés de l'enquête en ligne montrent une certaine continuité avec ceux donnés par Laurent Fraisse en 2017 sur des éléments statistiques de 2014, faisant état d'une variation des budgets des PTCE allant de 35 000 euros à 748 000 euros et d'un budget moyen de 245 000 euros. Source : Fraisse, L. (2017). Mieux caractériser les PTCE face à un processus rapide d'institutionnalisation. Revue internationale de l'économie sociale, n°343, pp. 21-39. URL : <https://doi.org/10.7202/1038778ar>

Part des différentes ressources dans les budgets des PTCE

Part des subventions publiques dans le budget :



La **part moyenne des subventions publiques** dans les ressources budgétaires des PTCE ayant répondu est de 43%. Comme le montre le schéma ci-dessus, ce chiffre varie grandement d'un PTCE à un autre avec des pourcentages répartis relativement équitablement entre quartiles.

En ce qui concerne la nature de ces soutiens financiers publics déclarés :

- 67% des répondants perçoivent des subventions d'exploitation,
- 33% ont répondu à des appels d'offre,
- 27% perçoivent des aides spécifiques liées à une activité ou un public,
- 20% bénéficient de subventions d'investissements,
- 7% reçoivent des aides à l'embauche.

Au-delà des subventions publiques, les PTCE mobilisent d'autres ressources, dont la part budgétaire varie grandement, témoignant de modèles économiques sensiblement différents en fonction des activités :

- la part de la **vente de services** oscille entre 0% et 98%. Elle représente en moyenne 27% des budgets des PTCE « actifs » ayant répondu à l'enquête ;
- la part du **mécénat financier** est généralement infime ou nulle, un seul PTCE déclarant une part égale à 50% et deux PTCE déclarant une part égale à 11% ;
- de même pour la **vente de biens**, avec deux exceptions : un PTCE déclarant que 70% de son budget provient de cette source, contre un tiers pour un autre ;
- la part issue des **cotisations** des membres oscille en très grande majorité entre 0% et 6%, avec cependant trois exceptions notables à 64%, 85% et 100%.

D'autres formes de ressources sont évoquées par les répondant-e-s comme, par exemple, la gestion locative d'un lieu ou la vente de formations.

Des tendances variant selon le portage de l'animation du PTCE

Malgré la diversité des modèles économiques des PTCE, on peut observer une tendance distinguant les ressources des PTCE dont l'animation est assurée par l'une des structures membres (structure porteuse) et ceux dont l'animation est assurée par une cellule *ad hoc*.

Les PTCE animés par une structure porteuse comptent, en moyenne, une part des subventions publiques dans leur budget bien moins importante que celle des PTCE portés par une cellule d'animation (31% contre 69%). *A contrario*, la part issue de la vente de services est plus élevée en moyenne chez les PTCE animés par une structure porteuse que chez ceux portés par une cellule d'animation (32% contre 12%). Enfin, deux PTCE animés par une structure porteuse rapportent une très forte part de leur budget issue des cotisations des membres du PTCE (85% et 100%), alors que chez les PTCE portés par une cellule d'animation cette part n'excède pas 6%.

Si les données récoltées ne permettent pas de conclusion définitive sur ces tendances divergentes, une hypothèse de lecture pourrait être que les PTCE animés par une structure porteuse bénéficient du modèle économique et de l'activité de cette structure et sont donc moins dépendantes d'apports publics que ceux animés par une structure créée spécifiquement pour porter le PTCE.

Les financements publics perçus par les PTCE

→ Appels à projets interministériels de 2013 et de 2015

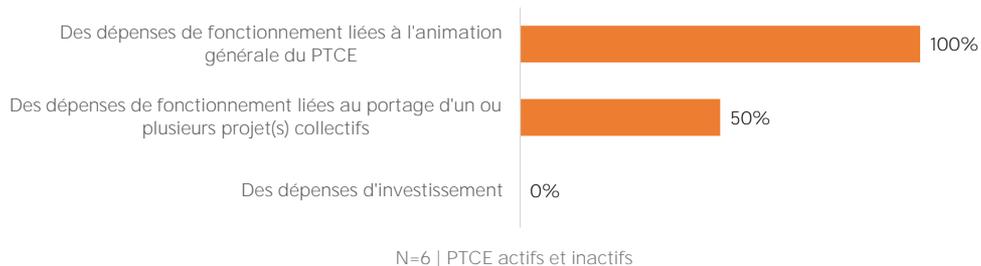
Les appels à projets ont permis de renforcer la dynamique d'émergence : plus de la moitié des PTCE ayant répondu à l'enquête se sont constitués entre 2013 et 2015 (57%).

Au global, les appels à projets de 2013 et 2015 ont reconnu **37 lauréats** (23 en 2013 et 14 en 2015) avec deux enveloppes financières respectives de 3 millions et 2,7 millions d'euros.

Parmi les 23 PTCE ayant répondu à l'enquête, **18 ont candidaté** à l'un des deux appels à projets interministériels de 2013 et de 2015, 1 ne s'est pas porté candidat et 4 ont été créés postérieurement à l'organisation des appels à projets.

Sur les 18 PTCE de l'échantillon ayant répondu à l'un des deux appels à projets, **7 ont été lauréats** (soit 39%), à savoir 3 en 2013 et 4 en 2015, avec une subvention moyenne perçue de 201 000€ en 2013 et 210 000€ en 2015.

Les financements issus de l'appel à projets interministériel ont permis de financer :

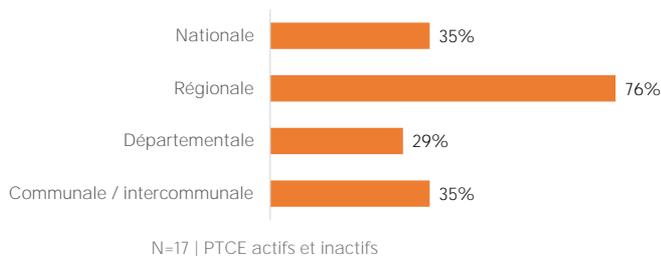


La totalité des PTCE lauréats ayant répondu ont affecté la subvention perçue dans le cadre des appels à projets interministériels à leurs **dépenses de fonctionnement liées à l'animation générale du PTCE**, la moitié parmi eux l'ont également partiellement affecté à leurs **dépenses de fonctionnement liées au portage d'un ou plusieurs projet(s) collectifs**.

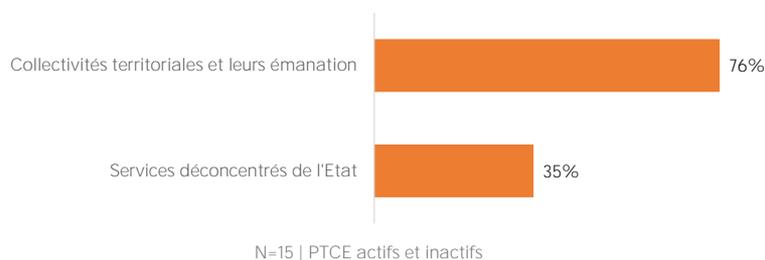
→ Autres financements publics perçus par les PTCE

Parmi les PTCE répondants (N=20 | PTCE actifs et inactifs), **17 ont perçu des financements publics autres** que ceux obtenus dans le cadre des appels à projets interministériels de 2013 et de 2015. 13 parmi eux en perçoivent encore actuellement.

Echelons d'origine des soutiens publics hors appels à projets interministériels :



Origine des soutiens publics territoriaux :

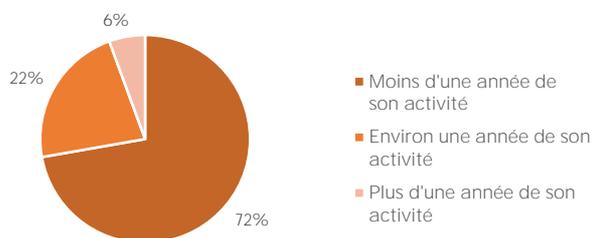


Ces financements publics hors appels à projets interministériels sont principalement de **source régionale** (pour 76% des PTCE) puis, à part quasiment égale, **intercommunale ou communale** (pour 35% des PTCE), **départementale** (29%) et **nationale** (pour 35% des PTCE). Parmi les 15 PTCE ayant bénéficié de financements territoriaux, 13 (76%) ont bénéficié de soutiens issus des collectivités territoriales et de leurs émanations (centres communaux d'action sociale par exemple) et 6 (35%) de soutiens issus des services déconcentrés de l'État. Par ailleurs, un PTCE répondant a également pu bénéficier d'une subvention publique de la part de l'ADEME ; un autre d'un financement public de nature européenne, via le Fonds social européen.

En dehors de l'aspect financier, 2 PTCE bénéficiaires d'une subvention publique mentionnent également le soutien en nature de la part des pouvoirs publics sous forme de prêt gracieux de locaux.

Capacité de trésorerie

La capacité de trésorerie actuelle de votre PTCE permet d'assurer :

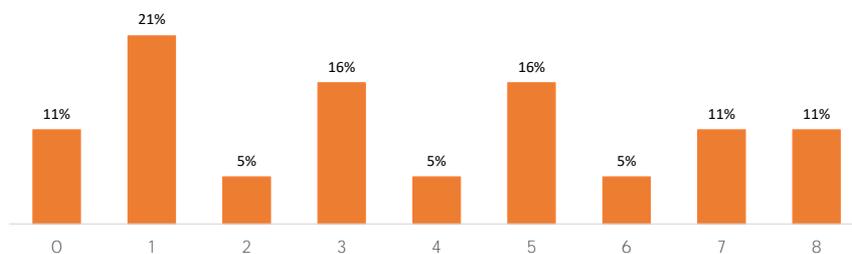


N=18 | PTCE actifs

Près des **trois quarts (72%)** des PTCE ont une **capacité de trésorerie leur permettant d'assurer moins d'une année d'activité**. Seuls 6% ont une capacité de trésorerie leur permettant d'assurer plus d'une année d'activité.

RESSOURCES HUMAINES

Nombre de salarié-e-s investi-e-s dans l'activité :



N=19 | PTCE actifs

Le nombre moyen de salarié-e-s investi-e-s dans l'activité du PTCE est 3,7, pour en moyenne **3,3 ETP de temps salarié**. En moyenne, les **charges de personnel annuelles brutes** s'élèvent à environ 108 000€.

La moyenne du nombre de bénévoles investi-e-s dans l'activité des PTCE interrogés est de 15 personnes, mais ce chiffre est majoré par quelques PTCE, dont notamment un ayant déclaré 93 bénévoles engagé-e-s dans son activité. La plupart des PTCE évoquent entre 0 et 10 bénévoles.

PTCE « INACTIFS » : RAISONS D'INACTIVITÉ ET PERSPECTIVES

Les 4 PTCE s'étant déclarés « inactifs » dans le cadre de l'enquête existent encore, au moins formellement. L'un d'entre eux est « inactif » depuis 2015, deux autres depuis 2019 et un depuis le début de l'année 2020.

Le faible nombre de réponses de la part des PTCE « inactifs » ne permet pas de tirer des conclusions quant à de potentielles cessations d'activité liées à la crise du Covid-19. Pour le PTCE « inactif » depuis ce début d'année, cette dernière n'est responsable qu'en partie de son inactivité.

Les causes de ces quatre inactivités sont, pour l'essentiel, économiques, notamment du fait de l'arrêt d'un financement dont le PTCE bénéficiait. Pour l'un des PTCE, le plan d'action défini dans le cadre de la réponse au second appel à projet interministériel n'a pas débouché sur une prise de relais du soutien financier au terme de l'enveloppe obtenue sur 3 ans.

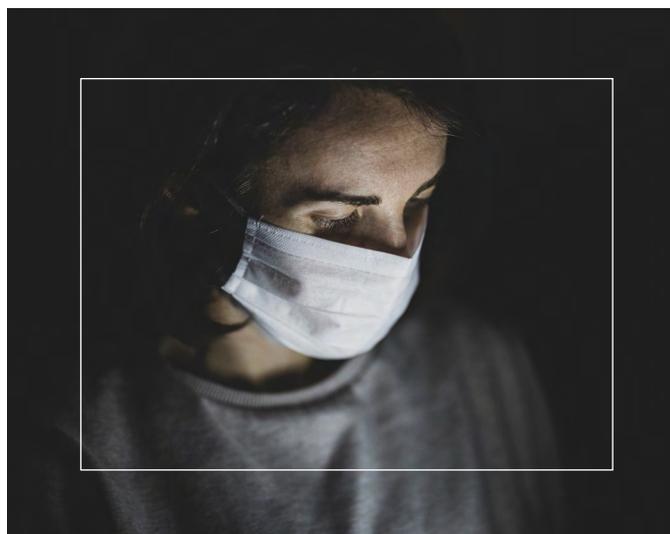
Un seul PTCE évoque comme cause principale un essoufflement de la coopération entre les membres, son inactivité étant essentiellement due à l'absence de volonté de porter des projets collectifs. Les projets venant directement financer l'animation du PTCE, celle-ci s'est stoppée lorsque plus aucun projet collectif n'a émergé.

Deux des PTCE « inactifs » considèrent leur inactivité comme temporaire (mais d'un an ou plus), les deux restant ne se prononçant pas. Assez logiquement, les PTCE « inactifs » pour cause financière conditionnent un retour à l'activité à la perception de fonds ou la sollicitation d'un partenaire pour porter un projet dans le cadre du PTCE. *A contrario*, le PTCE « inactif » du fait de l'essoufflement de la dynamique évoque la nécessité d'une nouvelle prise de conscience par les membres de l'utilité et du sens de la coopération économique pour réactiver le PTCE.

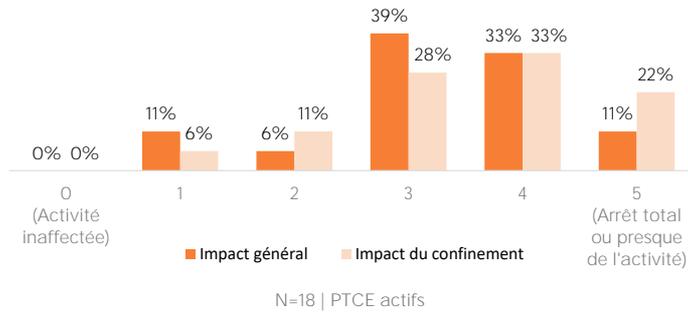
IMPACTS DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES PTCE ACTIFS : PREMIERS ENSEIGNEMENTS

La crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales se prolongeant au moment de la rédaction de ce diagnostic, les données restituées ci-dessous ne peuvent donner qu'une vision partielle des effets de cette crise sur les PTCE actifs. Notamment, l'enquête ayant été diffusée le 6 novembre 2020, ses questions ne portaient pas sur les conséquences du second confinement national prenant effet le 29 octobre 2020.

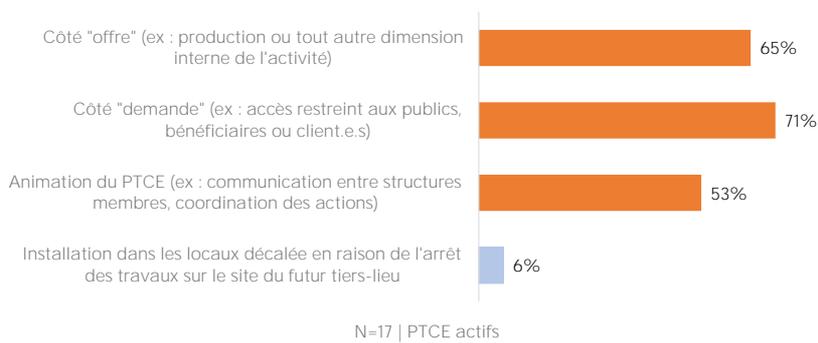
L'enquête en ligne permet cependant de dessiner quelques éléments de compréhension de la situation des PTCE dans le cadre de cette crise et rend compte des perspectives envisagées par les répondant-e-s quant aux effets durables de cette dernière sur leur action.



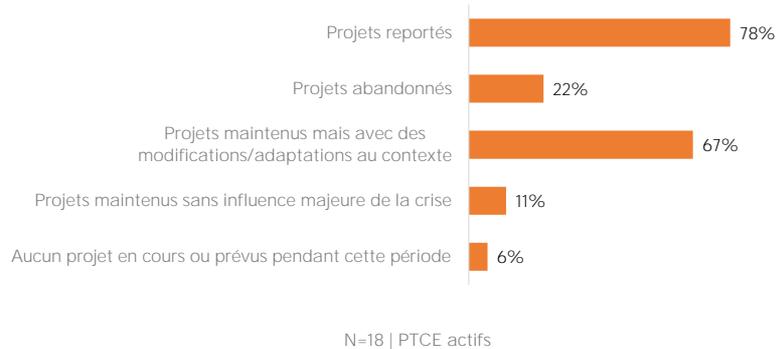
Impact général de la crise et impact du confinement sur l'activité des PTCE actifs :



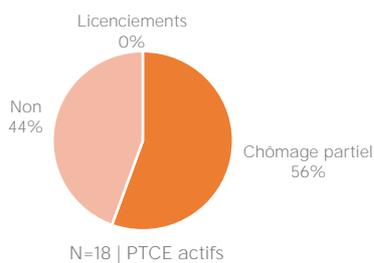
Elements de l'activité impactés par le confinement :



Impacts du confinement sur les projets :



Votre PTCE a-t-il dû, sur ses activités propres, recourir à des licenciements ou à une procédure de chômage partiel ?



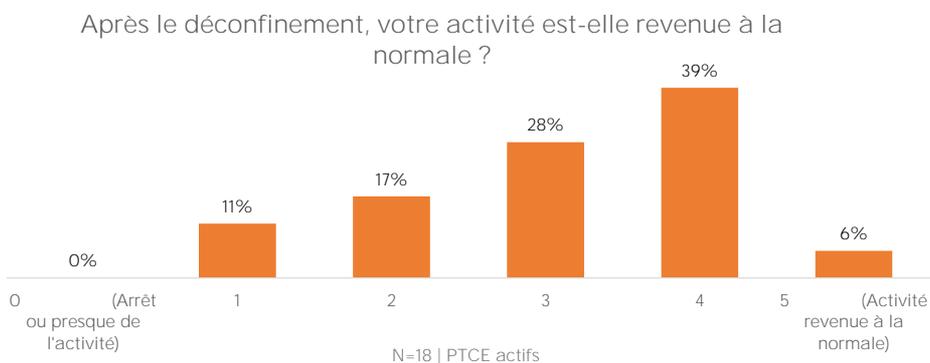
L'analyse des résultats du premier graphique ci-dessus montre que les PTCE ayant répondu à l'enquête ont globalement été **fortement affectés par la crise de la Covid-19**.

Cet impact a été encore **un peu plus fort durant la période du premier confinement** (les répondant-es déclarant, sur une échelle croissante de 0 à 5, un impact d'indice 3,6 durant cette période, contre 3,3 concernant l'ensemble de la crise sanitaire).

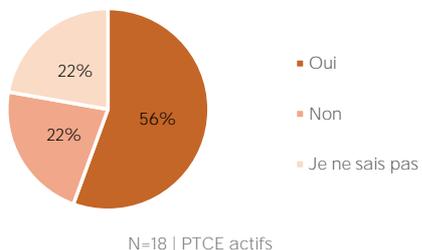
Durant la période du confinement, l'activité des PTCE a été à la fois impactée du point de vue de la demande (pour 71% des PTCE) que de l'activité interne du PTCE (pour 65% d'entre eux). Pour plus de la moitié des PTCE (53%), le confinement a aussi compliqué l'animation de la coopération entre membres. Un PTCE a par ailleurs vu son installation dans les locaux du tiers-lieu en cours de création reportée. Concernant les projets, la grande majorité (78%) des PTCE ont dû en reporter ou les adapter pour les maintenir. Un peu plus d'un cinquième (22%) des PTCE ont abandonné certains de leurs projets durant le confinement.

Enfin, pour faire face à la crise, 56% des PTCE ont dû recourir au dispositif de chômage partiel.

Un retour progressif, mais partiel, à la normale suite au premier confinement



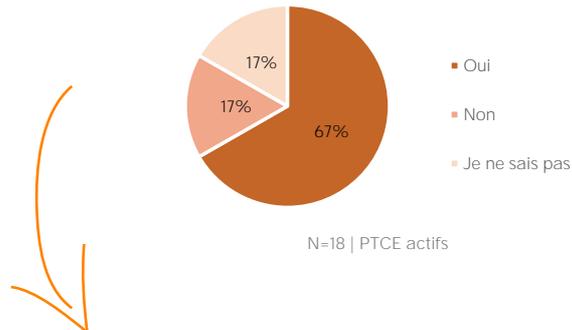
En cas de projets reportés ou abandonnés pendant le confinement, ceux-ci ont-ils pu être réactivés ?



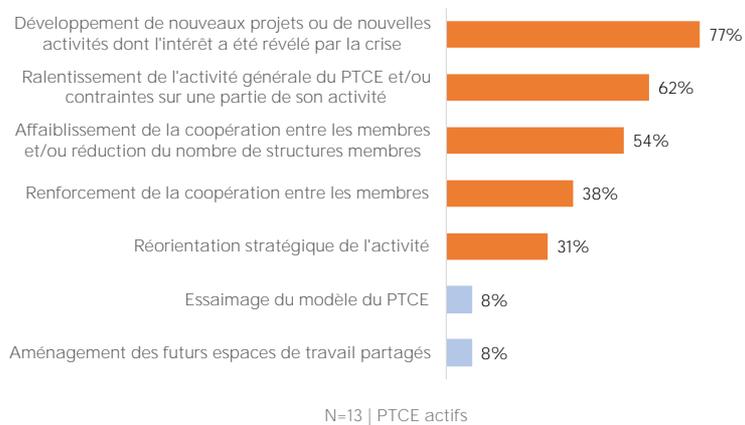
Après le déconfinement, on constate que beaucoup de PTCE ont vu leur activité revenir progressivement à la normale ou presque. 56% d'entre eux ont ainsi pu réactiver leurs projets reportés ou abandonnés. Cependant, une partie non-négligeable demeure durement affectée par la crise sanitaire ou dans l'incertitude concernant sa capacité à relancer les projets.

Des effets de long terme et des opportunités à la suite de la crise

La crise sanitaire va-t-elle, selon vous, impacter durablement l'activité de votre PTCE ?



De quelle(s) manières (plusieurs choix possibles) ?

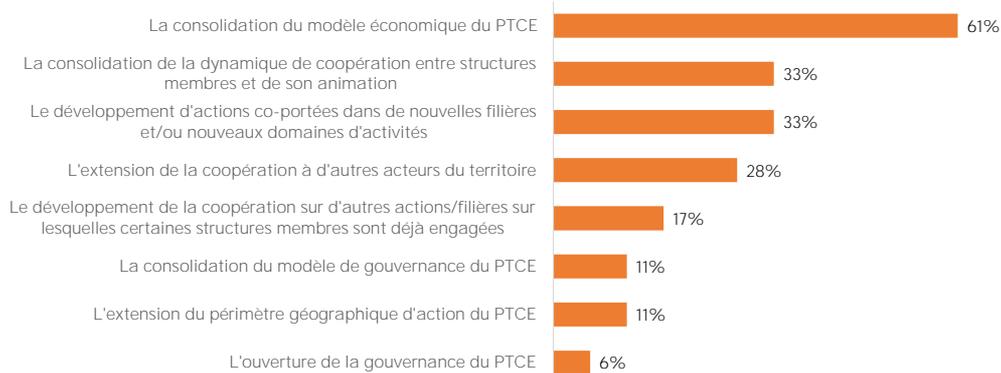


Pour 67% des PTCE « actifs » ayant répondu, la crise sanitaire va impacter durablement leur activité. Ces impacts ne sont pas uniquement négatifs. Ainsi, 77% des 13 PTCE ayant souhaité préciser ces impacts évoquent le développement de nouveaux projets, 38% le renforcement de la coopération entre membres et 31% une réorientation stratégique de l'activité. La crise sanitaire peut donc avoir, à terme, un effet de transformation et de développement des PTCE. Pour autant, 62% des 13 répondant-e-s prévoient un ralentissement de tout ou une partie de l'activité de leur PTCE et 54% un affaiblissement de la coopération entre membres ou une réduction du nombre de structures prenant part à l'activité du PTCE.

PERSPECTIVES ET BESOINS EN FINANCEMENT ET EN ACCOMPAGNEMENT

La consolidation de leur modèle économique, une priorité à court terme
largement partagée pour les PTCE

Priorités pour le PTCE dans les deux prochaines années :



N=18 | PTCE actifs

La priorité de court terme la plus partagée par les PTCE (pour 61% d'entre eux) est la **consolidation de leur modèle économique**. La consolidation de la dynamique de coopération et le développement d'actions co-portées apparaissent également comme des priorités pour un tiers des PTCE. *A contrario*, l'évolution de leur gouvernance (consolidation et ouverture) est plus rarement un objectif prioritaire à court terme pour les PTCE, de même que l'extension de leur activité, tant d'un point géographique que de filière.



Des besoins en soutiens financiers et en accompagnement

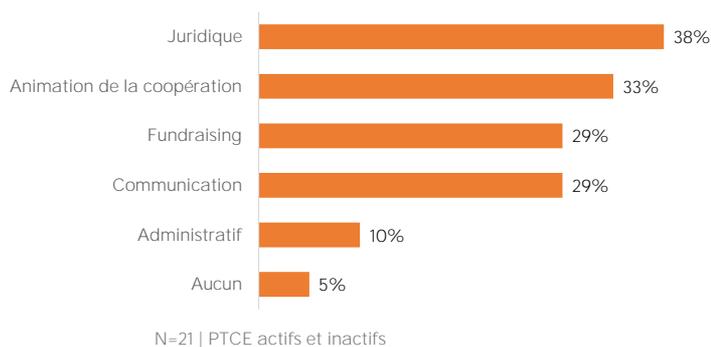
Les PTCE interrogés rendent compte de divers besoins en soutiens financiers et en accompagnement.

Quels sont vos besoins de financement prioritaires en termes de types d'activités ?



Les besoins en financement prioritaires désignés par les PTCE interrogés concernent principalement l'animation de la coopération (80%). Les différents entretiens menés confirment la difficulté rencontrée par les PTCE pour financer convenablement et durablement cette action d'ingénierie pourtant essentielle à leur action. D'autres besoins liés aux fonctions supports de l'activité du PTCE sont évoqués : les tâches administratives (30%), la communication (30%), le fundraising (15%). Le reste des besoins en financements évoqués sont directement liés à l'action des PTCE : offre de services (60%), sensibilisation (45%), formation et échanges de savoirs (35%), production de biens (10%).

Quels sont vos besoins d'accompagnements en termes de savoir et/ou de savoir-faire ?



Au-delà de l'appui financier, les PTCE déclarent quasi unanimement avoir **besoin d'un accompagnement** en termes de savoir et/ou de savoir-faire (un seul déclare ne pas avoir de besoin en ce sens). Les quatre principaux besoins exprimés concernent les enjeux juridiques (38%), l'animation de la coopération (33%), le fundraising et la communication (29%). Enfin 10% des PTCE interrogés déclarent désirer un accompagnement sur les enjeux administratifs.

Direction éditoriale : Marie VERNIER

Rédaction : Hugues SIBILLE, Marie VERNIER, Nikola JIRGLOVA, Florian LABOULAIS

Création graphique : Salomé PRÉAUDAT

Crédits photos : Construire Solidaire (couverture, p.28), Katheleen RENGNET (p.3), Salomé PRÉAUDAT (p.5, 43) Sophie BORDÈRES (p.14, 23, 38, 44), Freepik (p.16, 18), Jean-Baptiste COLLEUILLE (p.21), Hélène MOTTEAU (p.29), Louise VAYSSIE (p.45), Raphaël HELLE (p.46), Unsplash

Impression : Cava Burelor

Le Labo de l'ESS est un think tank
qui construit, par un travail collaboratif,
des axes structurants de l'économie sociale et solidaire,
à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes
issues des territoires.

SUIVEZ-NOUS !

 lelabo-ess.org

 [@lelabo_ess](https://twitter.com/@lelabo_ess)

 [lelaboess](https://www.facebook.com/lelaboess)

 [Le Labo de l'ESS](https://www.linkedin.com/company/le-labo-de-l-ess)

décembre 2020

5, rue Las Cases - 75007 Paris
01 80 05 82 00
contact@lelabo-ess.org



Merci à nos partenaires :

